

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL JEUNESSE

2016-2021



santé
famille
retraite
services



ÉDITO

La coopération institutionnelle entre la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de la Gironde, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Direction Départementale déléguée de la Cohésion Sociale pour définir et mettre en œuvre une politique publique à l'échelle du département en faveur de la jeunesse est ancienne et solidement ancrée.

La signature de la Charte pour la jeunesse en Gironde en 2006 suivie d'un programme d'actions concrètes, le Schéma départemental jeunesse 2010-2015, en faveur des jeunes de 13 à 17 ans, en témoignent.

Ce travail interinstitutionnel de coordination des politiques publiques en faveur de la Jeunesse a été conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 qui indique dans son chapitre IV que « *les compétences en matière de culture, de sport (...) d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements et les régions* ».

De nombreux résultats ont été atteints, d'autres devraient l'être dans les années à venir. C'est la volonté des signataires de la Charte de renouveler pour 5 ans le Schéma départemental jeunesse.

L'évaluation du Schéma, menée en 2015, a mis en exergue l'enjeu majeur partagé au cœur de la politique publique locale de jeunesse en Gironde : la citoyenneté.

Le principal outil de l'intervention publique créé dans le cadre du Schéma départemental est un appel à projet dit « structures » dont l'objectif prioritaire est de développer l'implication des jeunes dans les projets pour favoriser leur engagement dans la vie publique, le développement de leur autonomie, la prise de responsabilités, l'acquisition de compétences variées ainsi que leur construction en tant que citoyen. Les acteurs du champ de l'animation socioculturelle, dont la finalité est de former des citoyens responsables et critiques, éclairés par l'accès à la culture et à l'éducation, sont ceux qui utilisent le plus les appels à projets.

Le deuxième Schéma départemental jeunesse s'adresse aux jeunes de 11 à 25 ans. Il entend poursuivre, améliorer les actions engagées lors du premier Schéma et permettre la mise en place des actions prévues et non réalisées. Il doit également affiner et expliciter les grandes orientations politiques partagées. La politique publique jeunesse entend être toujours plus à l'écoute et au service des territoires. En effet, les politiques de jeunesse sont soumises, souvent plus que d'autres politiques du fait de leur caractère optionnel, à des inégalités de mises en œuvre qui les font dépendre largement des acteurs locaux, de leur intérêt pour cette question.

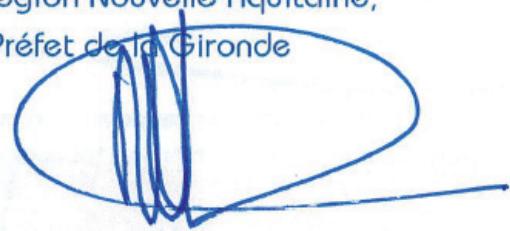
ÉDITO

les institutions ont souhaité dans un premier temps affirmer leurs orientations politiques partagées. Conscientes de l'importance d'associer les acteurs de terrain à l'élaboration d'un plan d'actions public en faveur de la jeunesse, elles organiseront une concertation sur les territoires dans un second temps.

À Bordeaux, le 30 Décembre 2016

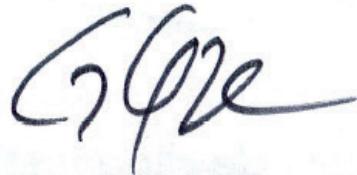
Pierre Dartout

Monsieur le Préfet
de la région Nouvelle Aquitaine,
Préfet de la Gironde



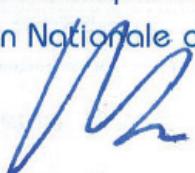
Jean-Luc Gleyze

Monsieur le Président
du Conseil départemental
de la Gironde



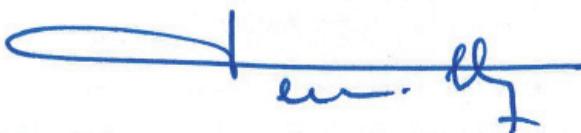
François Coux

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Gironde



Christophe Demilly

Monsieur le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales



Daniel Abalea

Monsieur le Directeur
de la Mutualité Sociale Agricole



SOMMAIRE

Une coopération institutionnelle pour une politique de qualité en faveur de la jeunesse	P.6
les valeurs et les principes partagés	P.7
les instances de gouvernance interinstitutionnelle	P.7
les orientations de chacune des institutions signataires du schéma départemental jeunesse	P.8
● <i>La politique jeunesse de la CAF Gironde</i>	P.8
● <i>La politique jeunesse du Département de la Gironde</i>	P.10
● <i>La politique jeunesse de la Direction Départementale déléguée de la cohésion sociale</i>	P.12
● <i>La politique jeunesse de la Mutualité Sociale Agricole.....</i>	P.13
● <i>La politique jeunesse de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale</i>	P.14
Eléments de diagnostic pour une politique publique départementale jeunesse	P.16
Données chiffrées et thématiques de contexte	P.17
● <i>Données démographiques</i>	P.17
● <i>Données thématiques</i>	P.19
Synthèse et principales préconisations de l'évaluation du Schéma départemental jeunesse 2010-2015	P.24
● <i>Une gouvernance en construction : entre cohésion institutionnelle et participation des acteurs</i>	P.24
● <i>L'appel à projets structures, action emblématique du Schéma</i>	P.27
● <i>Les propositions d'évolution</i>	P.30
Des propositions des acteurs des territoires girondins	P.32
● <i>Retours des ETCI (Espaces territoriaux de Coopération Interinstitutionnelle - avril - mai 2016).....</i>	P.32
● <i>Retours des réunions territoriales avec les acteurs jeunesse locaux (mars 2016)</i>	P.34

SOMMAIRE

Orientations politiques partagées	P.36
Axe 1 : Devenir des citoyens actifs et impliqués : favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et développer leur autonomie.	P.37
■ Objectif 1 : Favoriser les initiatives et la créativité collective des jeunes	P.37
■ Objectif 2 : Soutenir la réflexion portant sur l'acquisition de l'autonomie des jeunes	P.37
■ Objectif 3 : Soutenir les parents dans l'aide à la prise d'autonomie de leur enfant.....	P.37
Axe 2 : Garantir l'égal accès des jeunes aux politiques publiques en Gironde afin de réduire les inégalités sociales et territoriales.....	P.38
■ Objectif 4 : Poursuivre et accompagner le développement des politiques de jeunesse sur les territoires	P.38
■ Objectif 5 : Développer et favoriser les réseaux locaux et partage de pratiques entre acteurs	P.38
■ Objectif 6 : Favoriser l'accès aux droits et à l'information des 11 - 25 ans et de leurs familles en s'appuyant notamment sur les moyens numériques.....	P.39
Axe 3 : Améliorer le vivre ensemble en soutenant des initiatives favorisant les liens entre jeunes, entre générations et avec les institutions.....	P.39
■ Objectif 7 : Soutenir les initiatives favorisant les liens et la solidarité entre les générations	P.39
■ Objectif 8 : Soutenir les initiatives favorisant les liens et la solidarité entre les jeunes	P.40
■ Objectif 9 : Encourager l'engagement des jeunes en facilitant leur lien avec les institutions, les collectivités, associations et structures locales	P.40
Axe 4 : Renforcer la gouvernance partenariale des politiques jeunesse.....	P.40
■ Objectif 10 : Renforcer les articulations entre les instances départementales et locales.....	P.41
■ Objectif 11 : Construire les articulations entre le Schéma départemental jeunesse et les politiques locales.....	P.41
■ Objectif 12 : Adapter la gouvernance du Schéma	P.41
■ Objectif 13 : Mettre en place les conditions d'une gouvernance citoyenne	P.41
Volet opérationnel du Schéma départemental jeunesse...	P.42

**SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
JEUNESSE
2016 - 2021**



**Une coopération
institutionnelle pour
une politique publique
de qualité en faveur
de la jeunesse**

LES VALEURS ET LES PRINCIPES PARTAGÉS

« Nos organismes considèrent comme étant de leur responsabilité de construire des politiques publiques permettant l'entrée des jeunes de manière autonome dans la vie active, l'apprentissage de la citoyenneté, tout en promouvant une égalité sociale et en garantissant l'absence de toute forme de discrimination. »

C'est sur la base de cette conviction partagée que la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Département de la Gironde, la Direction Départementale Déléguee de la Cohésion Sociale, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ont signé en 2006 la Charte pour la jeunesse en Gironde dont les objectifs sont de :

- rendre collectivement visible l'action publique en direction de la jeunesse,
- coordonner leurs politiques envers les 6 - 25 ans, dans la continuité des dispositifs pour les 0 - 6 ans,
- affiner la complémentarité des dispositifs en direction de ce public,
- garantir l'information et les conditions de l'implication des familles et des jeunes eux-mêmes.

Le Schéma départemental jeunesse signé en 2010, respecte et renforce les politiques de jeunesse de chacune des institutions signataires.

Le partenariat autour de cette politique publique essentielle sur les territoires mais non obligatoire pour les collectivités locales est indispensable pour offrir les meilleures chances d'insertion, d'accès à la citoyenneté et à l'autonomie de tous les jeunes girondins.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE INTERINSTITUTIONNELLE

- Le **Comité de pilotage** est l'instance garante du respect de la Charte départementale pour la jeunesse. Il est composé de responsables de chaque institution et se réunit en moyenne trois fois par an. La présidence de la Charte de la jeunesse est tournante.
- Le **Comité technique** est l'instance responsable de la mise en œuvre du plan d'actions, de l'observation et de l'évaluation. Il doit notamment élaborer des propositions d'actions pour le comité de pilotage, en fonction de la commande de celui-ci. Il organise, communique et pilote les appels à projets communs (structures et jeunes) du Schéma départemental en collaboration avec les ETCI et les services des institutions. Il est composé de représentants de chaque institution et se réunit en moyenne six fois par an. Un comité technique « élargi » aux animateurs des ETCI se réunit régulièrement.
- Les **Espaces Territoriaux de Coopération Interinstitutionnelle (ETCI)** sont les instances locales de proximité de la Charte jeunesse. Au nombre de sept, ils informent, accompagnent les structures jeunesse des territoires et assurent la mise en œuvre de la démarche des appels à projets communs du Schéma départemental. Ils sont composés des agents territorialisés des institutions membres et sont animés par une ou deux personnes qui participent au comité technique « élargi ».

LES ORIENTATIONS DE CHACUNE DES INSTITUTIONS SIGNATAIRES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL JEUNESSE

La politique jeunesse de la caf gironde

La politique jeunesse de la Caf 33 s'articule autour des axes nationaux fixés par la Cnaf dans la lettre réseau 2016-068 du 4 mai 2016, des axes issus des préconisations de l'évaluation du précédent Schéma départemental, des problématiques travaillées au niveau départemental et à celui de ses différents territoires d'intervention.

La Caf de la Gironde est très attachée à un certain nombre de valeurs qui doivent guider ses interventions : la solidarité, la laïcité, la neutralité, l'égalité (filles / garçons, d'accès aux droits et aux services...).

Elle réaffirme les principes d'actions qui guident ses interventions :

- les jeunes sont multiples, il n'y a pas une jeunesse, mais des jeunesse,
- les jeunes peuvent avoir des problèmes mais ne sont pas un problème,
- les jeunes doivent être considérés comme une ressource pour les territoires,
- les jeunes, quelles que soient leurs conditions doivent pourvoir accéder à toutes les offres en direction de la jeunesse.

Dans ce cadre, la Caf de la Gironde définit les orientations et les axes ci-dessous.

ORIENTATION N°1 - ÊTRE UN CITOYEN ÉCLAIRÉ : SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ ET À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE SOCIALE

Axe 1 : Accompagner la construction de politiques territoriales jeunesse partagées

- Accompagner la construction d'outils d'aide à la décision avec les élus
- Former les professionnels (coordonnateurs, animateurs,...)
- Favoriser et accompagner la mise en réseau des acteurs

Axe 2 : Renforcer le continuum éducatif en développant la collaboration, entre autre, avec les établissements scolaires (primaires, secondaires et supérieurs)

- Contribuer à la prévention des décrochages scolaires

Axe 3 : Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la cité

- Accompagner le développement des collectifs de jeunes quelle que soit leur organisation
- Favoriser la représentation des jeunes dans les instances existantes
- Soutenir les juniors associations comme outil d'apprentissage à la citoyenneté
- Renforcer les démarches participatives à travers la prise d'initiatives et le montage de projets par les jeunes



ORIENTATION N°2 - ÊTRE AUTONOME : SOUTENIR LE PROCESSUS D'AUTOMISATION

Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits : accompagner le parcours à l'autonomie

- Favoriser l'accès à l'information et lutter contre le non recours en s'appuyant, notamment, sur les moyens numériques
- Sensibiliser et inciter les structures de proximité à informer les jeunes sur leurs droits (prime d'activités, santé...)
- Garantir l'égalité de traitement en luttant contre les exclusions et les discriminations

Axe 2 : Permettre l'accès et le maintien au logement comme levier d'insertion sociale et professionnelle

- Soutenir le développement d'une offre adaptée pour faciliter l'accès à la formation voire à l'emploi
- Favoriser la décohabitation pour accéder à un premier logement dans le processus d'autonomisation

Axe 3 : Accompagner les moyens de la mobilité : être mobile pour être autonome

- Soutenir les réponses innovantes et solidaires favorisant les déplacements : pour faciliter la vie sociale et professionnelle
- Encourager l'organisation par les jeunes de départs en vacances

Axe 4 : Soutenir les parents dans l'aide à la prise d'autonomie de leurs enfants

ORIENTATION N°3 - VIVRE ENSEMBLE : FAVORISER LES LIENS

Axe 1 : Favoriser l'implication des jeunes dans l'animation de la vie locale, en particulier dans les structures et espaces favorisant le lien intergénérationnel

Axe 2 : Promouvoir la mise en place de lieux adaptés favorisant le lien entre les jeunes

Axe 3 : S'appuyer sur Internet pour renforcer les liens avec les jeunes

Axe 4 : Soutenir ou promouvoir les actions favorisant la solidarité entre générations

Axe 5 : Permettre aux jeunes porteurs de handicap d'avoir un accès adapté à toutes les actions les concernant, seul ou en famille

ORIENTATION N°4 - PARTICIPER AU RENFORCEMENT DU PILOTAGE INTERINSTITUTIONNEL DES POLITIQUES DE JEUNESSE EN GIRONDE

Axe 1 : Développer et participer au partenariat institutionnel

Axe 2 : Définir et mettre en œuvre, avec les partenaires, les modalités de participation des associations, des jeunes et des familles

La politique jeunesse du Département de la Gironde

Le Département accompagne au quotidien les jeunes dans leur parcours d'autonomie notamment par ses actions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle, des loisirs culturels et sportifs, de la mobilité, du logement et de la citoyenneté. Il agit ainsi pour donner à tous les jeunes girondins les mêmes opportunités pour se construire, être protégés et en bonne santé, réussir leur parcours éducatif et personnel, s'insérer socialement et professionnellement, s'émanciper, s'épanouir, être autonome et devenir des citoyens.

Le Département de la Gironde a pour objectifs de réduire les inégalités et discriminations sociales, économiques, culturelles ou territoriales des jeunes, de les soutenir, notamment les plus faibles d'entre eux, afin de leur assurer de meilleures conditions de vie et d'améliorer leur bien-être au quotidien. Il a également pour ambition de favoriser l'engagement, la créativité des jeunes en leur donnant la possibilité de s'exprimer, d'innover, de s'impliquer, de développer leur esprit critique et leur citoyenneté. Pour atteindre ses objectifs, le Département consacre plus de 20 % de son budget annuel aux 80 mesures concernant les jeunes âgés de 11 à 25 ans.

Le 30 juin 2016, dans la continuité des valeurs et des principes adoptés en juin 2005 dans le « *Manifeste pour la Jeunesse en Gironde* », l'assemblée départementale a adopté deux textes qui réaffirment les ambitions du Département de la Gironde pour sa jeunesse et l'engage à poursuivre avec ses partenaires – services de l'État, organismes sociaux, collectivités, associations - le nécessaire travail d'articulation et de coordination des politiques publiques en faveur des jeunes de 11 à 25 ans.

LE PLAN GIRONDIN D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, "PROJET GÉNÉRATION 11 - 25 ANS"

est le fruit d'un travail collaboratif et transversal entrepris entre janvier 2015 et mars 2016 au sein du département avec l'ensemble des citoyens concernés notamment les jeunes eux-mêmes.

La consultation des 11 – 25 ans durant l'été 2015 a été un réel succès avec plus de 5 100 jeunes participants. 4 770 jeunes ont répondu à un questionnaire en ligne dénommé « 33 pour moi » et plus de 400 ont participé à des ateliers d'échanges et de paroles mis en place en collaboration avec la Mission Agenda 21. En parallèle, 600 professionnels ainsi que les agents du Département concernés ont été réunis afin de dégager des axes de travail en faveur des jeunes. L'ensemble de ces travaux sont librement accessible sur Internet dans l'[Espace jeunesse.gironde.fr](http://Espacejeunesse.gironde.fr).

Le Plan girondin d'actions en faveur de la jeunesse s'articule autour de 3 orientations politiques transversales, 15 objectifs, répondant aux principales problématiques issues des consultations, et 45 mesures concrètes qui seront mises en œuvre au cours des 5 prochaines années.



Voici les 3 orientations politiques transversales :

- garantir l'égal accès de tous les jeunes au droit commun ;
- favoriser l'insertion et l'autonomie des jeunes ;
- permettre aux jeunes de s'impliquer pleinement dans la société en créant des outils adaptés pour soutenir leurs initiatives, leur créativité et exercer leur citoyenneté.

Le "PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2016 - 2021"

regroupe, au-delà de ses compétences obligatoires, l'ensemble des interventions du Département de la Gironde en faveur des collégiens et de leurs familles.

Le projet éducatif départemental est l'outil choisi par le Département pour impulser une politique éducative globale répondant aux problématiques individuelles et collectives des collégiens âgés de 11 à 16 ans. Ce document référence a pour objectif de poursuivre et de renforcer l'action menée depuis de nombreuses années par le Département notamment aux côtés de l'Éducation Nationale. Il est le résultat de la volonté politique d'agir pour que les jeunes girondins disposent de tous les moyens nécessaires à leur réussite scolaire, éducative et professionnelle pour qu'ils puissent se construire et s'épanouir.

Avec ses partenaires institutionnels, dans le cadre du Schéma départemental jeunesse, le Département souhaite poursuivre et perfectionner le travail inter-institutionnel entrepris depuis 10 ans concernant l'accompagnement et le développement des actions citoyennes et éducatives locales en faveur des jeunes (accompagnement dans la réalisation des projets dans chaque territoire (ETCI) via notamment les dispositifs « Itinéraires jeune » et « Jeunes en actions »).

Le Département souhaite travailler avec ses partenaires, les questions relevant de la citoyenneté des jeunes au sens large (créativité, engagement, implication des jeunes notamment autour de l'égalité filles - garçons, la santé...), mais également de travailler plus activement le lien entre le temps scolaire et hors scolaire, entre les acteurs jeunesse des territoires et les collèges (ouverture du collège sur son environnement, accompagnement à la scolarité). Pour ce faire, le Département souhaite développer de vrais réseaux locaux en faveur des politiques de la jeunesse avec l'ensemble des partenaires et structures des territoires girondins.

Par ailleurs, un réel travail sur l'information jeunesse auprès des 11 – 25 ans et de leurs familles doit être réalisé. Le Département de la Gironde juge nécessaire de travailler collégialement de manière beaucoup plus efficace sur la lisibilité et la visibilité des dispositifs existants en faveur des jeunes girondins.

La politique jeunesse de la Direction Départementale déléguée de la cohésion sociale

Au sein de la Direction régionale et départementale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, qui intervient en partenariat avec la Région pour la déclinaison du Plan priorité Jeunesse, la Direction départementale déléguée de la cohésion sociale de la Gironde s'est engagée en 2010 dans la Charte jeunesse.

Ce partenariat avec les institutions agissant en faveur des jeunes en Gironde permet de décliner localement les orientations de politique nationale en faveur des jeunes. Aussi, l'appel à projets créé dans le cadre de la Charte jeunesse représente pour la DDDCS de la Gironde le dispositif principal permettant de rendre opérationnelles ces politiques dans le département.

Dans le cadre du futur Schéma, elle souhaite proposer des orientations en faveur des jeunes âgés de 11 à 25 ans.

La logique de parcours est retenue, afin que les partenaires associatifs participant à cette charte puissent proposer une diversité de projets, d'actions et d'activités susceptibles d'accompagner les jeunes gens et les jeunes adultes dans la réalisation progressive des objectifs proposés.

Pour intervenir sur les territoires, la DDDCS s'appuie en effet sur des partenaires associatifs qui seront invités à s'engager dans la mise en œuvre d'actions proposant :

- un engagement citoyen, incluant notamment la participation des jeunes à la vie publique, et qui peut déboucher sur le Service Civique,
- un soutien à l'initiative en favorisant les actions innovantes dans le champ social ou associatif, et en promouvant la créativité, y compris d'entrepreneuriat,
- une ouverture au monde, à travers notamment des projets permettant une mobilité géographique, et de pratique d'activités numériques,
- des activités d'éveil artistique, culturel, scientifique et technique,
- un objectif de bien-être, mis en œuvre grâce à des actions d'éducation à la santé.

Une priorité est donnée aux publics les plus éloignés des ces actions, afin de tendre vers un équilibre territorial et une diversité sociale, culturelle et de genre.

La politique jeunesse de la Mutualité Sociale Agricole

La politique jeunesse de la MSA s'appuie sur des dispositifs qui procurent un cadre structurant (CEJ, APJ, CLAS...), des moyens financiers (aide au BAFA, à la poursuite d'études, bons vacances, etc) et un accompagnement (des familles et des jeunes par ses travailleurs sociaux).

Elle s'intègre également dans les Programmes Territoriaux de Développement Social Local (Chartes de solidarité avec les aînés) où les projets intergénérationnels sont suscités (parrainage, valorisation des initiatives de jeunes, etc).

Dans sa diversité elle s'adresse aux familles et aux jeunes eux-mêmes, à des collectivités locales, à des structures de loisirs (ALSH, Espaces Jeunesse-PRIJ....) ou éducatives dans le milieu agricole (Maisons Familiales Rurales) ou médico-sociales (IME....), etc.

Elle concerne principalement les jeunes de 11 à 17 ans avec un élargissement ponctuel aux 18 / 25 ans (Missions Locales, Appel à Projet « Mieux vivre en milieu rural », aide à la poursuite d'étude.....). Les prestations individuelles concernent exclusivement des jeunes ressortissants MSA (couverts en maladie ou allocataires), les dispositifs tels que les Appels à Projets Jeunes, les CLAS concernent les jeunes résidant dans le milieu rural.

La MSA soutient également l'accès aux loisirs éducatifs : l'implication des jeunes dans la vie locale ou des projets d'utilité sociale, favorise leur prise d'autonomie et participe à en faire les citoyens de demain.

Des objectifs forts dans la politique jeunesse MSA :

- soutenir une offre de service de qualité pour les jeunes en milieu rural, dans sa diversité et la proximité et en favoriser l'accessibilité,
- faciliter l'intégration sociale et professionnelle des jeunes en suscitant leur implication dans la vie locale,
- s'ouvrir à d'autres cultures (technologiques, culturelles...).

Les principes et valeurs :

- la mixité sociale, culturelle et de genre,
- la proximité,
- l'équité et la parité (par rapport au régime général, entre territoires...),
- l'accessibilité (par l'information, le coût, l'existence du service),
- la solidarité intergénérationnelle.

La politique jeunesse de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale

L'école est un lieu de transmission et de maîtrise du savoir permettant de former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République.

La politique de l'éducation nationale concerne les jeunes dès l'école maternelle et jusqu'à la fin de leur qualification.

Depuis sa création, l'école incarne les valeurs d'égalité et de solidarité.

Elle a pour ambition, au côté des parents, de permettre à chaque jeune de poursuivre ses études et de trouver sa place dans la vie sociale et professionnelle à travers des apprentissages plus solides et plus durables : c'est tout l'enjeu de la refondation de l'école de la République.

Objectifs de l'éducation nationale :

- une école qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages pour une poursuite d'étude plus ambitieuse,
- une école qui œuvre pour la réussite de tous,
- une école qui contribue activement à la lutte contre les inégalités sociales.

Principes et valeurs :

- réforme ambitieuse de l'éducation prioritaire et réduction des inégalités entre les territoires par un accompagnement pédagogique et un maillage territorial renforcé,
- lutte contre le décrochage scolaire pour un maintien des jeunes en formation jusqu'à leur qualification,
- développement de la mixité sociale au sein des établissements,
- lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes et contre le harcèlement,
- développement de l'éducation artistique et culturelle pour l'acquisition d'une culture artistique, composante de la culture commune, portée par le socle de connaissances, de compétences et de culture,
- poursuite de la mise en œuvre du parcours Avenir, levier déterminant pour aider les élèves à construire leur projet personnel et professionnel, en choisissant et préparant au mieux leur orientation,
- accompagnement de la mise en œuvre de projets ouverts à l'international,
- déploiement du parcours éducatif de santé qui vise à préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables au travers des actions engagées dans le cadre de la promotion de la santé à l'école,
- mobilisation du parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'école visant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Renforcement de la transmission des valeurs de la République qui s'expriment à l'école par le principe de laïcité et l'éducation à la citoyenneté.

**PLAN
D'ACTION
jeunesse
2016 - 2021**



**Eléments de diagnostic
pour une politique publique
départementale jeunesse**

DONNÉES CHIFFRÉES ET THÉMATIQUES DE CONTEXTE

les données utilisées sont nationales et départementales : elles concernent la démographie, la mobilité, la santé, les loisirs et pratiques culturelles, la citoyenneté et l'habitat.

Sources :

- Données de l'Insee
- Plan Priorité Jeunesse 2013 - 2016
- Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (2016)
- Mesures du CIEC (Comité interministériel à l'égalité des chances)
- Directive nationale d'orientation du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (2016)
- Données de la CAF et de la MSA
- Questionnaire « 33 pour moi » réalisé auprès de 4 771 jeunes de 11 à 25 ans et du questionnaire réalisé auprès des 270 partenaires Jeunesse par le Département de la Gironde (mai – juillet 2015)
- Données de la formation auprès des élus des ETCI du Libournais et de la Haute Gironde (2016)

Données démographiques

	11 - 14 ans	15 - 17 ans	18 - 24 ans	Total 11 - 24 ans
Gironde	70 188	51 361	142 258	263 807
% dans la population	5%	3%	10%	17,80%
France	5%	4%	9%	17,10%

INSEE 2012

Pour l'Insee, les jeunes de moins de 20 ans sont au nombre de 355 093 et représentent 23,6 % de la population girondine (24,3 % au national).

Les enfants de 11 à 17 ans révolus connus par la CAF et la MSA

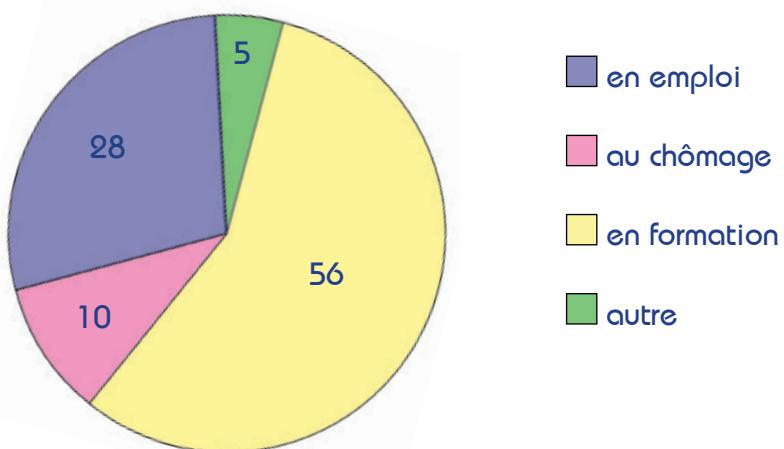
2013	2014	2015
103 547	105 039	106 566

Au 31/12/2016

Part des enfants de 12 à 17 ans vivant dans une famille monoparentale	31,2%
Part des enfants de 12 à 17 ans vivant dans une famille bénéficiant du RSA	12,9%
Part des enfants de 12 à 17 ans vivant dans une famille à bas revenus	31,1%
Part des enfants de 12 à 17 ans vivant dans une famille nombreuse	28,5%
Part des enfants de 12 à 17 ans de la classe d'âge ouvrant droit à l'allocation éducative pour enfant handicapé - aeeh	2,5%

Les jeunes de plus de 18 ans

Situation d'un jeune de 20 ans aujourd'hui en France en pourcentage



Âge moyen des jeunes	
Sortie du système éducatif	21 ans
Obtention d'un 1 ^{er} emploi stable	27 ans
Âge du 1 ^{er} enfant	
pour une femme	27 ans
pour un homme	30 ans

INSEE 2012

Données thématiques

L'éducation

	11 - 14 ans	15 - 17 ans	18 - 24 ans
% d'enfants scolarisés Gironde	99,10%	95,50%	58,60%
% d'enfants scolarisés France	99%	96%	51,70%

INSEE 2012

les jeunes de 18 à 24 ans sont moins scolarisés en milieu rural qu'en milieu urbain.

Au niveau national, en 2013, 1 jeune sur 6 était en décrochage scolaire. Plus largement, le décrochage scolaire concerne la tranche d'âge des 16 - 18 ans qui correspond à la fin du collège et la fin du lycée et qui correspond à 57 % du taux d'abandon. L'importance du diplôme est de plus en plus prégnante dans les trajectoires. Les disparités entre les sexes sont encore très marquées au niveau de l'orientation. La compétition scolaire s'amplifie. La jeunesse populaire est plus exposée au risque de ruptures scolaires.

En primaire et au collège, les niveaux scolaires des urbains et ruraux tendent à se rejoindre. Des politiques d'orientation volontaristes conduites dans les établissements permettent de réduire parfois fortement les inégalités entre territoires ruraux et urbains. Cependant, dans la voie professionnelle, l'orientation reste dépendante de l'offre de formation locale.

L'orientation reste marquée selon le genre.

81% des jeunes estiment que leur orientation après la troisième est conforme à leur demande.

La part des jeunes sortants de formation initiale sans diplôme s'est stabilisée autour de 17%. Ces jeunes sont plus souvent que les autres issus de milieux défavorisés ou de l'immigration. 7 ans après la fin de la formation initiale, la situation professionnelle des jeunes sans diplôme n'est souvent pas encore stabilisée.

Au niveau départemental, une majorité déclare être satisfaite de son parcours scolaire (82%) et 79% des jeunes ont le sentiment de faire ce qu'ils souhaitent.

L'aide aux choix d'orientation se répartit entre la famille à 37% et les professeurs à 14%. Les sources d'information sont généralement multiples et complémentaires.

21% ont une idée pour améliorer l'information, dont la principale est de renforcer fortement les rencontres avec les professionnels et donc l'information sur les métiers.

Dans leurs relations sociales, certains collégiens indiquent souffrir du manque de communication et de confiance respective avec leurs enseignants.

LA MOBILITÉ ET LE DÉPLACEMENT

Au niveau départemental, « l'accès à la mobilité » est une vraie problématique chez les jeunes. Ils s'accordent à dire qu'il n'y a pas assez de transports en commun dans les zones rurales. L'accès aux transports en commun et leur fréquence y sont trop insuffisants.

66% des majeurs ont leur permis de conduire.

Se déplaçant majoritairement en transports en commun, ils ont un mode de déplacement multimodal, qui allie vélo, skate / roller, aux transports motorisés (voitures ou transports en commun) et intègre aussi le co-voiturage.

1 jeune sur 2 déclare avoir déjà rencontré des difficultés pour se déplacer.

Il est important de travailler activement sur la mobilité physique et psychologique dès le plus jeune âge.

Au niveau national

Pour les jeunes ruraux, l'automobile présente un caractère incontournable. 86% des jeunes ruraux contre 62% des urbains possèdent au moins un véhicule (moyenne française 79%).

8/10 jeunes ruraux ont conduit au moins une fois au cours des 12 derniers mois contre 6/10 urbains.

25% des ruraux et 13% des urbains parcourent plus de 19 000 kms par an.

La mobilité européenne internationale est un véritable enjeu qui se confronte à 2 types de freins :

- personnel et familial : coût, apprentissage langue étrangère, influence de l'entourage niveau scolaire, manque d'intérêt,
- institutionnel : la diversité du programme et des acteurs ne facilite pas la lisibilité des offres.

Pourtant, l'offre française de mobilité est une des plus importantes au monde.



LA SANTÉ

Au niveau national, la santé des jeunes s'est dégradée depuis 10 ans (comportements alimentaires, activité physique insuffisante, alcoolisation précoce, binge drinking,...). La prévention est l'une des principales réponses pour les professionnels.

La santé est rarement au cœur des préoccupations des jeunes.

9 jeunes sur 10 des 16 - 24 ans se déclarent en bonne santé, mais :

- 1/3 des jeunes de 17 ans fument tous les jours,
- à 17 ans, 1 fille sur 2 déclare avoir déjà été ivre en 2014, 13,5% des collégiens déclarent avoir connu l'ivresse,
- 8,2% des collégiens ont déjà fumé du cannabis,
- l'obésité et le surpoids augmentent depuis 2000 chez les 18 - 24 ans (4 collégiennes sur 10 se considèrent trop grosses),
- le nombre de suicides d'adolescents augmente régulièrement depuis les années 70.

Plusieurs facteurs ont un impact aggravant sur l'état de santé des jeunes :

- la situation sociale défavorable,
- la méconnaissance des dispositifs existants pour l'accès aux soins et à la couverture sociale,
- la situation psychique ou psychiatrique de jeunes adolescents.

Les indicateurs témoignent d'une utilisation élevée du préservatif lors du premier rapport sexuel et d'une bonne couverture contraceptive chez les adolescents et jeunes filles. Mais des efforts restent à faire pour lutter contre les grossesses non désirées des 15 - 19 ans.

Au niveau départemental, près de 77% des majeurs interrogés se sentent concernés par la santé (l'accès aux soins, la contraception...) et 65% par la sexualité, contre respectivement 60% et 35% chez les 11 - 17 ans. Parmi les 18 - 25 ans, 1 jeune sur 3 n'a pas été informé concernant les violences, le suicide, le harcèlement et les risques liés aux usages numériques (réseaux sociaux / Internet...).

LES LOISIRS, LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

Au niveau national, les pratiques culturelles et sportives favorisent la mixité sociale et permettent une première expérience de l'engagement et de la prise de responsabilité. Les 15 - 25 ans déclarent passer en moyenne 13h /semaine sur Internet. Leurs usages sont tournés vers la communication et la consommation de loisirs. Ils lisent moins de livre surtout pour le plaisir. Ils continuent de sortir au cinéma.

Le smartphone est devenu le premier terminal culturel des ados et des jeunes adultes.

Au niveau départemental :**Quelles occupations pendant les temps libres des jeunes ?**

Les jeunes retrouvent en grande majorité leurs amis (69%), écoutent de la musique (64%), vont sur Internet et les réseaux sociaux (56%). Ils sont 45% à déclarer faire du sport et 42% à regarder la télé. À plus de 30%, ils lisent, ou jouent aux jeux vidéo, ou étudient. À plus de 20%, ils se baladent, vont au cinéma ou encore s'occupent de leur famille ou des tâches ménagères. Ces différents temps libres sont très fortement liés les uns aux autres, et correspondent à une multiplicité d'activités, mêlant relations sociales et loisirs.

LA CITOYENNETÉ

Au plan national, les jeunes ont tendance à s'investir davantage dans la vie de la cité et à s'intéresser aux questions de société. Toutefois, subsiste une inégalité entre ceux dont le niveau d'étude est élevé et ceux qui n'ont pas poursuivi un cursus scolaire long.

En 2014, 85% des jeunes de 18 à 24 ans de nationalité française sont inscrits sur les listes électorales

Au niveau départemental, 1 jeune de 18 - 25 ans sur 2 déclare bien connaître le fonctionnement de l'État, des collectivités, de la justice, de la police et de la défense, ainsi que de la santé. Celui du système éducatif leur est plus familier à 77,6%. 1 jeune sur 2 se dit concerné par la solidarité internationale. 75% des jeunes se sentent très concernés par l'égalité fille / garçon.

1 jeune sur 2 souhaitant monter un projet culturel, sportif... dit ne pas connaître les personnes qui peuvent l'accompagner.

les jeunes interrogés sont globalement préoccupés par l'avenir du monde, de la société, leur avenir professionnel et social. La cause animale est très fréquemment abordée. La violence, les discriminations, le harcèlement, l'accès aux personnes handicapées, la pauvreté sont cités. L'égalité, la laïcité, le respect entre individus sont souhaités.

Plus de 20 % des jeunes se sont exprimés ouvertement dans le questionnaire. Quelques exemples : « Bien dépenser l'argent public, se soucier plus de la vie en zone rurale, réduire les inégalités. Être bien à l'écoute, développer les transports en commun, les équipements sportifs, l'accès aux formations, à la culture, à l'information. »

L'information est généralement à sources multiples.

57,5 % pensent qu'il faudrait créer un site Internet simple pour mieux informer les jeunes. 46 % souhaitent être informés directement dans les lieux qu'ils fréquentent.

Parmi les idées exprimées, les réseaux sociaux sont souvent cités et la création d'une application mobile.



L'HABITAT, LE LOGEMENT DES JEUNES

L'accès au logement par les jeunes participe au processus de leur autonomisation.

Au niveau national, l'indépendance en matière de logement est de plus en plus tardive. Elle est liée à l'entrée dans l'emploi et la stabilisation professionnelle. En 2010, près de la moitié des jeunes hommes (29 % des femmes) n'avait pas de logement et pour les chômeurs 80 % (57% des femmes).

Le poids des dépenses logement représente un taux d'effort de plus en plus important. Le marché du logement est cher et rigide. Le parc social accueille quant à lui 1/4 des jeunes et la tendance est au recul.

Au niveau départemental, une des difficultés pour répondre aux besoins des jeunes réside dans la diversité des profils et des parcours. Leur solvabilité représente un premier cadre de contraintes, considérant notamment l'instabilité de leurs ressources. Par ailleurs le maillage territorial de l'offre d'hébergement paraît inabouti. L'Union régionale pour l'habitat des jeunes mène un observatoire en partenariat avec la Région, le Département et la CAF, qui permet d'identifier des trajectoires types, réparties notamment selon le parcours scolaire, et qui montre notamment que plus les jeunes sont éloignés de l'insertion professionnelle, plus le logement devient un pilier de l'autonomie, permettant d'être inséré et reconnu (PDALHPD 2016-2012).

La question du logement est ainsi difficile « à quantifier et à qualifier. L'INSEE établit que 227 000 habitants de ce département ont entre 15 et 25 ans, il n'y a que 50 000 logements dont la personne de référence a moins de 25 ans. La multiplicité des situations dans lesquelles ils se trouvent rend une approche solide difficile. Entre ceux qui poursuivent leur formation initiale (lycéens, apprentis, étudiants) et les autres, jeunes salariés, souvent en CDD faiblement rémunérés compte tenu de leurs niveaux de formation, ou demandeurs d'emploi, les différences de situation sont importantes. Entre ceux qui logent chez leurs parents (par choix ou par contrainte faute d'une alternative) et ceux qui sont autonomes, y compris en disposant de leurs propres ressources, l'écart est aussi grand. La mobilité géographique et résidentielle est toutefois une situation largement partagée par les jeunes. Lorsqu'ils accèdent à l'autonomie, leur situation est celle de locataire dans le parc privé. Sur les logements où la personne de référence a moins de 25 ans, 69 % sont des locations vides dans le parc privé, 14% des locations meublées... » (extrait du rapport "le logement en Gironde, un droit fondamental" par la Ligue des droits de l'homme en Gironde - 2016).

SYNTHÈSE ET PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DE L'ÉVALUATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL JEUNESSE 2010-2015

« Le Schéma départemental jeunesse est un plan d'actions interinstitutionnel en faveur des adolescents du département de la Gironde, signé en 2010 par la Direction Départementale déléguée de la Cohésion Sociale, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental, la Caisse d'allocations familiales et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Il décline de manière concrète la Charte départementale pour la jeunesse, un document d'intention adopté en 2006 qui avait amorcé la coopération entre ces institutions.

Ce Schéma se décline en deux axes. Le premier organise la mise en œuvre d'une coordination interinstitutionnelle sur les territoires girondins et le second prévoit le développement de dispositifs permettant l'implication des 13 - 17 ans, soit à travers le soutien des structures qui les accueillent, soit en aidant directement les adolescents eux-mêmes. Des actions transversales sur la promotion de la mixité sociale et de genre complètent le Schéma.

Une évaluation interne et qualitative

L'évaluation interne a été commandée en mars 2015 par le comité de pilotage de la charte départementale pour la jeunesse, qui est aussi celui du Schéma. Sa réalisation s'est étalée sur neuf mois et a été confiée à deux chargés d'études de la CAF Gironde et du Conseil départemental, afin de proposer des orientations pour la suite de cette politique.

Le questionnement évaluatif s'est centré sur deux thématiques portant sur la gouvernance et sur l'implication des adolescents :

- En quoi le fonctionnement et les liens entre les instances de la gouvernance assurent-ils une mise en œuvre cohérente des actions du Schéma ?
- Dans quelle mesure l'appel à projets structures permet-il l'implication des jeunes ?

La méthode utilisée pour recueillir des données s'est essentiellement appuyée sur la tenue d'entretiens individuels ou collectifs semi-directifs avec les acteurs partie prenante de cette politique : personnels des différentes institutions au central et sur le territoire, opérateurs locaux de collectivités et d'associations, ainsi que deux groupes de jeunes ayant participé à des projets. Ces données ont ensuite fait l'objet d'une analyse croisée, aux côtés de sources documentaires diverses.

Une gouvernance en construction : entre cohérence institutionnelle et participation des acteurs

La gouvernance est un axe fort du Schéma départemental jeunesse. Sa mise en œuvre se situe à deux niveaux, l'un institutionnel, en créant les conditions des articulations et des interactions entre les institutions, l'autre plus ouvert, en créant les conditions de l'association des acteurs locaux.



Cette gouvernance imaginée est cohérente avec les objectifs des décideurs qui visent à la fois à renforcer l'harmonisation des politiques jeunesse institutionnelles entre elles au départemental et au local, ainsi qu'à permettre aux territoires d'aider les jeunes à entrer dans la vie adulte avec la plus grande autonomie possible, c'est-à-dire en faire des citoyens à part entière. Cinq ans après le démarrage de la mise en œuvre du Schéma, le processus imaginé se met en place et n'est pas encore abouti.

LA DÉCLINAISON DE LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE DÉPARTEMENTALE SUR LES TERRITOIRES : DES RÉSULTATS À CONSOLIDER

La première action prévue dans le Schéma départemental jeunesse consistait à mettre en place sept espaces territoriaux de coopération interinstitutionnelle (ETCI) sur le territoire girondin. Ces espaces ont pour principales missions de fluidifier l'articulation entre le niveau départemental et le niveau local, de mettre en réseau les acteurs œuvrant pour les adolescents et d'accompagner les territoires dans le développement d'actions publiques en faveur de la jeunesse.

Ces ETCI sont composés du personnel territorialisé des institutions et forment avec le comité de pilotage et le comité technique le premier niveau du système de gouvernance du Schéma. La deuxième action du Schéma vise à faire fonctionner cet ensemble d'instances en organisant les articulations nécessaires entre elles.



Schéma de la gouvernance mise en place dans le cadre du Schéma départemental jeunesse

Au bout de cinq ans, ce socle de la gouvernance publique est fonctionnel. Il est bien ancré, même si des faiblesses se sont révélées, telles que l'insuffisance de définitions claires et surtout partagées des orientations stratégiques et politiques, notamment en ce qui concerne les liens avec les territoires, les acteurs locaux et la place et les missions précises des ETCI.

Cette gouvernance de type public a permis de formaliser la coopération entre les institutions aux niveaux central et local, qui avant reposait plutôt sur des relations individuelles. Ainsi, la cohérence et l'harmonisation des actions interinstitutionnelles se trouvent renforcées, notamment en termes de parole commune et de financements octroyés aux opérateurs.

LA GOUVERNANCE CITOYENNE : UN IDÉAL DÉMOCRATIQUE DIFFICILE À ATTEINDRE

Parallèlement, le Schéma devait également renforcer et animer le réseau d'acteurs jeunesse du territoire ; partager des analyses à partir des données issues du terrain afin d'adapter les politiques publiques départementales vers les adolescents ; de définir une priorisation des territoires d'intervention. Un des outils prévu pour garantir cette dynamique est l'organisation annuelle d'une conférence jeunesse. Ce type de gouvernance, dite citoyenne, se révèle exigeant en termes de moyens dédiés et de participation des acteurs.

Force est de constater que ce deuxième niveau de la gouvernance a du mal à se structurer. Les problématiques territoriales et de jeunesse sont peu travaillées dans les instances départementales en lien avec les ETCI. Les actions prévues dans le Schéma concernant l'animation des réseaux d'acteurs locaux, le partage d'expériences et d'expertise telle que la conférence jeunesse annuelle ne sont pas réalisées. Cela s'explique notamment par un manque de moyens dédiés et une difficile remontée des données de terrain.

...ET UNE VOLONTÉ TOUJOURS INTACTE

La volonté de faire vivre, de renforcer le partenariat institutionnel reste forte et partagée par tous les membres des instances de gouvernance du Schéma. L'implication des acteurs est réelle et constitue une véritable force qui permet au Schéma d'être un cadre structurant pour la coopération, malgré le flou des intentions affichées et de certaines actions projetées. La mise en œuvre de la gouvernance citoyenne est de nature à rassembler les acteurs jeunesse autour d'un projet plus ouvert, à la hauteur des enjeux actuels de la société.

Cela nécessite que les membres des différentes instances interinstitutionnelles se rencontrent et travaillent ensemble à la clarification des orientations de la politique jeunesse et partagent effectivement les objectifs et la stratégie pour les atteindre.



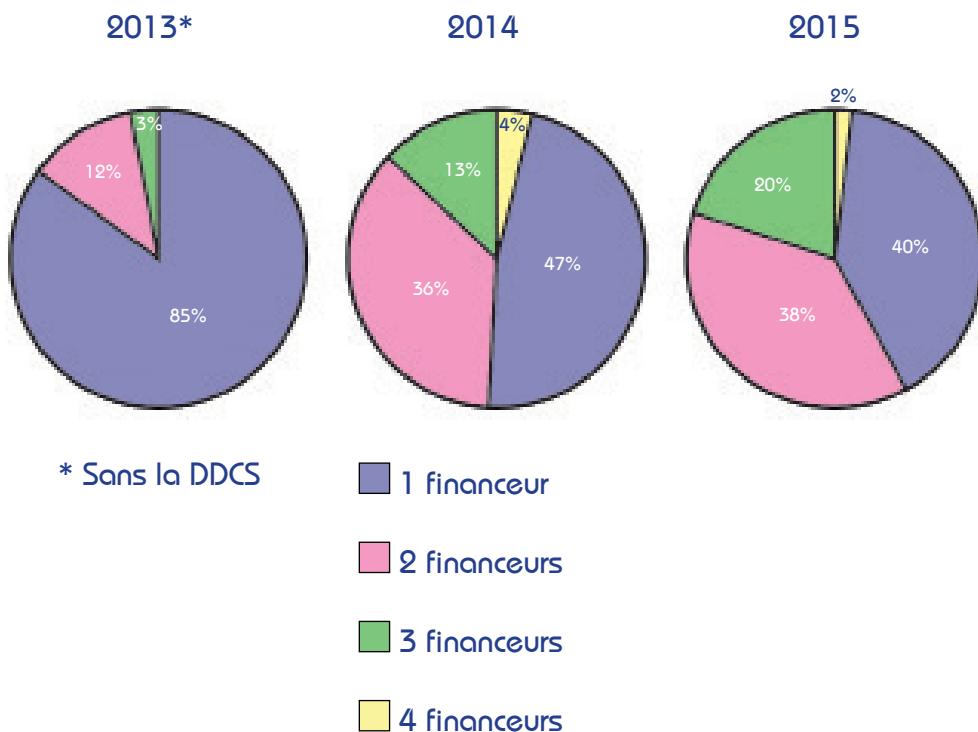
L'appel à projets structures, action emblématique du Schéma

L'appel à projet structures est l'élément central autour duquel s'est organisée la coopération entre les institutions signataires. Il est destiné aux structures, gérées par des collectivités locales ou des associations qui accueillent des adolescents sur le territoire comme les points rencontre jeunes, les centres de vacances et de loisirs, les centres sociaux ou les accueils de loisir sans hébergement.

Il ne s'agit pas d'un fonds commun abondé par les différents partenaires, mais d'un appel à projets conjoint, qui résulte de l'harmonisation des dispositifs respectifs des institutions, concrétisée par l'adoption de formulaires de réponse et de bilan communs en 2013. Il a amené une simplification et une lisibilité accrue qui sont soulignées par les opérateurs comme une réussite. L'échange d'informations dans les ETCI lors des réunions d'avis partagé contribue à un financement plus cohérent des projets, mais connaît parfois quelques ratés, qui montrent la nécessité de renforcer le travail en coopération.

Les subventions annuelles pour les projets sont supérieures à 500 000 euros, mais ont presque diminué de moitié sur la période étudiée du fait de la sortie de certains dispositifs institutionnels sur la période. Les financements croisés de projets ont eux largement progressé, dénotant d'une amélioration du partenariat entre les institutions. En moyenne, ces financements représentent un peu plus d'un quart du coût total des projets.

Financement croisé de projets de structures entre 2013 et 2015



On constate également une évolution différenciée du nombre de projets et des subventions qui leurs sont attribuées dans les ETCI. Elle est liée à l'offre proposée par les structures, ainsi qu'à une prise en charge du coût total des projets par les institutions qui varient selon les territoires. Par conséquent, des territoires se retrouvent sous-dotés en termes de projets et de financements par rapport à la proportion de 11 - 17 ans dont ils disposent.

Plus de projets sont financés au sein de structures de la métropole bordelaise, pour un montant total supérieur aux structures hors Métropole. Cependant, la subvention moyenne par projet accordée par les institutions est identique, que la structure se situe dans la métropole ou en dehors, et s'élève à 2 700€.

Répartition des projets et de leur financement en fonction de la population 11 - 17 ans des ETCI

ETCI	Population 11 - 17 ans	Part dans le total 11 - 17 ans	Nombre de projets	Part dans le total de projets	Subvention	Part dans la subvention totale
Bassin - Métropole Sud-Ouest	24 395	20%	32	17%	54 956 €	9%
Bordeaux	14 964	12%	35	19%	125 745 €	22%
Haute Gironde	7 757	6%	5	3%	17 648 €	3%
Libournais	12 940	11%	20	11%	41 000 €	7%
Médoc - Métropole Nord-Ouest	25 732	21%	40	21%	142 809 €	25%
Métropole Rive Droite	13 453	11%	19	10%	67 171 €	12%
Sud Gironde	22 308	18%	37	20%	130 230 €	22%
Gironde	121 549	100%	188	100%	579 559 €	100%

Sources : données 2014 des appels à projet structure et recensement et données INSEE 2012

L'UTILITÉ DE L'APPEL À PROJET STRUCTURES POUR FAVORISER LES APPRENTISSAGES DES ADOLESCENTS

Cet appel à projets permet à 5 000 jeunes girondins de participer annuellement à des projets dans des domaines variés : culture, citoyenneté, sport et loisirs, environnement, éducation, séjours, animation locale... Les publics concernés relèvent plutôt de la tranche d'âge des collégiens et sont majoritairement masculins. L'objectif principal est de renforcer l'implication des adolescents au sein de ses projets, avec l'idée cela leur permet de construire des apprentissages utiles : prise d'autonomie et de responsabilité ou développement de valeurs liées à la citoyenneté.

Les bilans des projets de structure sont éclairants à cet égard, puisque l'implication dans les projets leur permet :

- de se mobiliser et de leur apporter des sentiments de satisfaction ou d'utilité,
- de découvrir des univers peu familiers ou des lieux rarement investis,
- d'acquérir des savoirs et compétences de nature variée,
- de travailler autour d'un certain nombre de valeurs collectives et/ou individuelles (autonomie, tolérance, ouverture d'esprit, confiance...).

Les opérateurs se sont bien approprié cette incitation vers une plus grande implication des jeunes, mais les institutions ont toujours des doutes sur sa réalité, d'autant plus que c'est un frein présent dans un quart des projets conduits. De plus, une majorité de structures n'associe pas les jeunes aux stades de l'idée du projet ou des suites (bilan, restitution, valorisation). Ce sont pourtant des étapes identifiées comme clés dans l'implication.

Quelques facteurs sont repérés par les opérateurs comme facilitant un plus grand engagement des adolescents :

- partir de la demande des jeunes et les mettre en situation,
- créer des liens de confiance avec les adolescents,
- s'appuyer sur les adolescents les plus âgés comme des relais,
- créer des instances participatives avec les jeunes dans la structure,
- utiliser les moyens de communication des jeunes : réseaux sociaux, sms...

UN EFFET LEVIER LIMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES JEUNESSES TERRITORIALES

Les apports de cet appel à projet pour les territoires sont reconnus, car il permet le développement de projets un peu différents vers les adolescents, plus participatifs. Le soutien financier conditionne parfois la tenue d'un projet dans le contexte financier compliqué aujourd'hui et la mission d'ingénierie des personnels territoriaux des ETCI est appréciée.

Par contre, le Schéma départemental jeunesse n'a pas réellement d'effet levier sur le développement de politiques territoriales vers les adolescents. Cela s'explique en grande partie par sa dimension technique : on se situe plutôt dans une politique de dispositif que dans un projet global d'accompagnement des politiques locales pour la jeunesse. Les liens entre le Schéma et les élus locaux sont faibles et le travail sur le repérage des besoins des jeunes reste à parfaire.

Pourtant des manques sont identifiés sur certains territoires, où la place concédée aux adolescents ne leur permet pas d'être véritablement acteurs de la construction des politiques qui les concernent.

Les propositions d'évolution

Afin d'accompagner la phase d'élaboration du deuxième Schéma départemental jeunesse qui va se dérouler dans le courant de l'année 2016, cette évaluation présente plusieurs préconisations afin d'accompagner les équipes chargées de sa réécriture.

Sans rompre avec le premier Schéma, cette nouvelle phase doit renforcer le partage interinstitutionnel autour de la jeunesse et tenter de donner une place plus importante aux acteurs de terrain, dont les jeunes, dans la réflexion et la décision.

PRÉCONISATIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE

Clarifier les enjeux, les orientations et les stratégies de la politique jeunesse partagée

Les institutions départementales doivent à la fois préciser dans quel type de politique jeunesse elles veulent s'engager, ensemble et avec les acteurs de terrain et clarifier leurs objectifs en vue de soutenir les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques de jeunesse. Pour cela, un séminaire portant sur la politique jeunesse inaugurant la démarche de co-construction du Schéma et associant les acteurs du Schéma et un expert pourrait être mis en place en début d'année.

Améliorer la gouvernance institutionnelle en :

Organisant les articulations entre le Copil, le Cotech et les ETCI

Il est possible et nécessaire d'améliorer la circulation des informations et le partage des analyses et des propositions entre les trois types d'instances interinstitutionnelles. Différentes solutions existent, comme l'organisation de rencontres régulières entre tous les membres des sept ETCI, de visites sur sites avec les membres des instances départementales, de réunions territoriales en invitant les membres des instances départementales et les élus locaux...

Cadrant les missions des ETCI

Si chaque ETCI doit conserver sa marge de manœuvre, il convient de préciser leurs missions et leurs modalités de fonctionnement, afin de permettre une plus grande fluidité dans la circulation des informations, des analyses et des actions.

Affinant le fonctionnement du Cotech

Le Cotech doit s'ouvrir aux pilotes des ETCI et ses missions et sa composition doivent être reprécisées. Par exemple, les domaines de la coordination entre les ETCI ou de l'organisation de la Conférence départementale pourraient être travaillés. La question des moyens dédiés doit aussi être pensée.



Mettre en place les conditions d'une gouvernance plus citoyenne en :

Précisant les formes de l'association des acteurs au Schéma

D'autres acteurs, institutionnels ou pas, peuvent utilement s'associer, selon des modalités à déterminer, aux partenaires de la Charte.

Impliquant les jeunes et les familles dans la gouvernance

Un plan concret, réalisable et véritablement partagé en vue de cette implication doit être défini et intégré dans le 2^{ème} Schéma départemental jeunesse.

PRÉCONISATIONS CONCERNANT L'APPEL À PROJET STRUCTURÉS

Respecter la procédure d'avis partagé en ETCI

Sur certains territoires, des institutions ont déjà fixé avant la réunion d'avis partagé le montant de financement des projets, ce qui lui fait perdre tout son sens.

Travailler l'harmonisation des financements des projets entre les différents ETCI

Les appels à projets ne recherchent pas une stricte égalité de financements entre les territoires. Pour autant, le comité technique doit étudier pourquoi les demandes de subventions des structures et les réponses apportées par les institutions varient ; voire prioriser certains territoires déficitaires.

Réfléchir de manière partagée à une définition de l'implication des jeunes dans les projets

Définir de manière plus précise l'implication des jeunes avec les institutions, les acteurs jeunesse locaux et les adolescents permettra de s'assurer plus facilement du respect de ce critère dans les projets.

Développer l'accompagnement des structures pour renforcer l'implication des jeunes dans les projets

Fournir une boîte à outils aux structures, notamment sur les techniques de participation, pourra les aider à renforcer l'implication des jeunes dans les projets. L'organisation de formations au sein des ETCI, comme cela est actuellement expérimenté en Haute Gironde - Libournais peut être envisagé.

Faciliter la mise en réseau des acteurs jeunesse locaux

Un besoin de rencontre des animateurs jeunesse est identifié sur les territoires afin d'échanger sur leurs expériences et capitaliser sur les projets conduits. Cela peut déboucher ensuite sur des projets inter-structures, qui sont recherchés par les institutions.

DES PROPOSITIONS DES ACTEURS DES TERRITOIRES GIRONDINS

L'évaluation et les préconisations ont été présentées aux acteurs institutionnels travaillant sur les territoires et les partenaires des structures locales Jeunesse. Des échanges ont permis d'aborder divers points présentés ici.

Retours des ETCI (Espaces territoriaux de Coopération Interinstitutionnelle – Avril – Mai 2016)

1^{ère} réunion de travail

« En vous appuyant sur votre connaissance du territoire des ETCI, quels sont les besoins des jeunes que vous repérez ? »

« Quelles sont les caractéristiques de l'offre existante ? Repérée ? »

- Plus les jeunes subissent l'éloignement et la distance géographique, plus ils sont distants des services, et plus ils sont distants de la citoyenneté.

- L'absence de moyens de transports renforce cette logique, et par là même, les attentes des jeunes.

- Deux grandes familles de besoins existent : les besoins liés à l'insertion professionnelle, et ceux, plus larges, soulevés par le secteur des loisirs.

- Les institutions peinent à proposer des réponses aux jeunes, qui, pour leur part, mettent à distance leur engagement.

- Il existe un déséquilibre de l'offre en faveur des jeunes : la petite enfance est surreprésentée (plus mobilisatrice, plus rémunératrice et répondant à un besoin de fond), alors que celle en faveur des adolescents peine à exister. Les élus sont par ailleurs démunis pour proposer une offre solide (question des connaissances et des méthodologies). Ils ont également tendance à considérer qu'à partir de 14 ans, tous les besoins sont pris en charge par la famille. Cela concerne particulièrement les Maires.

- En l'absence de lycée sur le territoire, la mobilisation des 15 / 17 ans est faible.

- Les jeunes fréquentent majoritairement le collège (qui est le point d'entrée principal) et le lycée, et peu les associations de jeunesse. Pour toucher les jeunes, un contact avec les collèges et les lycées est nécessaire, mais il est très difficile de l'établir (question de la fermeture des établissements), et d'établir le contact et de nouer le lien avec les jeunes.

- Par ailleurs, dans ce paysage, les autres associations ou partenaires accueillant des jeunes ne sont pas identifiés, ou le sont mal. Enfin, l'absence de projet commun avec les partenaires (porté par une collectivité par exemple) en faveur des jeunes ne facilite pas la création de ce lien.

- Il reste nécessaire d'aller vers les jeunes car ils demeurent consommateurs d'information.
- Les jeunes précaires ne sont jamais concernés par l'offre.

« Vous paraît-elle adaptée aux besoins ? »

- L'offre est décalée par rapport à la pratique des réseaux sociaux des jeunes.
- Les supports informatiques et les contenus demeurent trop lourds, complexes et difficiles d'accès aux jeunes (appels à projets jeunes).
- L'appel à projets jeunes : idée intéressante, mise en œuvre à simplifier.
- Certaines associations fonctionnent en vase clos. Un renouvellement serait souhaitable.

2^{ème} réunion de travail

« En vous appuyant sur votre pratique professionnelle au quotidien, quelles sont selon vous les missions des ETCI ? Dans un futur Schéma, quelles missions devraient être confiées aux ETCI ? »

- Il est important de maintenir les ETCI en cadrant les missions et le fonctionnement, tout en laissant une marge de manœuvre à chacune d'elle.
- Il serait nécessaire de réfléchir à redéfinir la composition des ETCI. En fonction des sujets, certaines ouvrent leurs rencontres aux coordonnateurs ou partenaires.
- Le terme « pilote » ne convient plus. Il faudrait utiliser le terme d'animateur et nommer un suppléant en définissant précisément le rôle de chacun.
- La présence à minima des représentants des 5 institutions dans toutes les ETCI est très fortement souhaitée.

Retours des réunions territoriales avec les acteurs jeunesse locaux (mars 2016)

Voici les principales attentes et retours des partenaires locaux

La Gouvernance

- Les partenaires souhaiteraient un bilan annuel des actions du Schéma et plus de rencontres avec les institutions sur les territoires.
- La place de la Région Nouvelle-Aquitaine, des intercommunalités et de Bordeaux Métropole dans le Schéma est questionnée.
- La place des coordonnateurs enfance jeunesse dans les ETCI est également interrogée.

L'appel à projets communs

- Avancer le calendrier de dépôt des appels à projet structures en le couplant avec le bilan pour obtenir les décisions plus tôt.
- Utiliser la demande de subvention CERFA (Au niveau financier et des items demandés).
- Élaborer un courrier de réponse motivé interinstitutionnel tant pour l'acceptation du dossier que pour le refus.
- Complexité pour les structures dans le financement : savoir quel montant demander à qui. Les gestionnaires voudraient solliciter une demande financière globale et la répartition des financements se ferait entre les institutions.
- Créer une plate-forme numérique où les opérateurs pourraient trouver tous les dispositifs existants.

Autres idées :

- Nécessité sur certains territoires de mettre en place une formation à destination des élus afin de définir la politique jeunesse locale.
- Organiser des temps d'échange et de réflexion entre partenaires locaux : constituer et animer un réseau jeunesse.

**PLAN
D'ACTION
jeune@de
2016 - 2021**



**Orientations politiques
partagées**

Les institutions départementales ont souhaité préciser leurs principales orientations partagées en matière de politique jeunesse avant de s'engager ensemble, avec les acteurs de terrain dans la définition d'un plan d'action.

AXE 1 : DEVENIR DES CITOYENS ACTIFS ET IMPLIQUÉS : FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LA VIE DE LA CITÉ ET DÉVELOPPER LEUR AUTONOMIE

L'évaluation du Schéma jeunesse 2010 – 2015 a mis en évidence la nécessité de poursuivre l'action des institutions afin de soutenir l'autonomie des jeunes. Cet axe, qui a vocation à se poursuivre, constitue l'une des quatre priorités du Schéma 2016 – 2021. Il a pour but d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs et responsables, il souhaite favoriser leur engagement dans la vie de la cité, et les aider à développer leur autonomie.

La CAF, la MSA, le Département de la Gironde, et l'État, à travers la DSDEN et la DDDCS déclinent respectivement ces volontés à travers leurs actions, et travaillent également de concert pour aller plus loin dans la mise en œuvre de ces objectifs qu'ils partagent pour soutenir l'accès à l'autonomie, le développement et l'aide apportés aux actions citoyennes et la participation des jeunes, leur accompagnement dans la citoyenneté.

Afin de décliner cet axe, trois objectifs opérationnels ont été retenus.

Objectif 1 : Favoriser les initiatives et la créativité collective des jeunes

Il s'agit d'accompagner les jeunes, et les associations qu'ils fréquentent, dans le montage de projets soutenant leurs initiatives et leur engagement citoyen.

Objectif 2 : Soutenir la réflexion portant sur l'acquisition de l'autonomie des jeunes

Les institutions proposent de soutenir la réflexion portant sur l'autonomie des jeunes au sens large et de soutenir les réponses innovantes et solidaires dans les domaines partagés du Schéma.

Objectif 3 : Soutenir les parents dans l'aide à la prise d'autonomie de leur enfant

Pour réaliser au mieux cette volonté, une articulation avec l'axe 5 du Schéma départemental des familles sera mise en œuvre.

AXE 2 : GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DES JEUNES AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN GIRONDE AFIN DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Le Schéma départemental Jeunesse a pour ambition de donner aux jeunes girondins les moyens d'accéder à l'ensemble de leurs droits, de pouvoir bénéficier des actions développées en leur faveur par les différentes institutions, associations et collectivités locales.

En ce sens, les institutions membres du Schéma départemental Jeunesse mettent en œuvre des politiques innovantes afin d'accompagner les services territoriaux et les structures locales travaillant pour tous les jeunes. Elles travaillent également de manière collaborative afin de simplifier l'accès aux droits et à l'information des jeunes en s'appuyant notamment sur les usages numériques des 11 - 25 ans.

Objectif 4 : Poursuivre et accompagner le développement des politiques de jeunesse sur les territoires

Les signataires du Schéma Départemental Jeunesse s'engagent à poursuivre et à perfectionner le travail interinstitutionnel afin de mieux accompagner les politiques jeunesse locales.

Au cours des prochaines années, le travail de mise en commun de l'ensemble des acteurs des politiques de jeunesse se poursuivra afin de développer des actions citoyennes et éducatives en faveur des jeunes notamment dans les territoires qui en sont actuellement dépourvus. L'appel à projets commun est l'un des outils permettant d'encourager ces dynamiques locales.

Objectif 5 : Développer et favoriser les réseaux locaux et partage de pratiques entre acteurs

Les signataires du Schéma Départemental Jeunesse s'engagent à favoriser l'émergence de réseaux locaux en faveur des politiques de jeunesse avec l'ensemble des partenaires et des structures concernés des territoires girondins.

Ces réseaux « Jeunesse » tiendront compte des constats et enjeux locaux. Ils permettront de soutenir le développement des initiatives jeunesse sur les territoires, de partager des pratiques et des expériences entre acteurs. Ces réseaux travailleront également plus activement le lien entre le temps scolaire et hors scolaire entre les acteurs jeunesse et les établissements scolaires des territoires. Ils encourageront ainsi les décloisonnements entre les différents acteurs éducatifs.

Objectif 6 : Favoriser l'accès aux droits et à l'information des 11 - 25 ans et de leurs familles en s'appuyant notamment sur les moyens numériques

Les signataires du Schéma Départemental Jeunesse s'engagent à faciliter l'information et l'accès aux droits des jeunes de 11 à 25 ans et de leurs familles. Un travail collégial devra être entrepris, avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de rendre plus accessibles et visibles les dispositifs existants en faveur des jeunes girondins. Des thématiques pourront être abordées plus spécifiquement telles que les droits concernant la santé, l'égalité filles - garçons... L'information devra s'adresser directement aux jeunes sur leurs lieux de vie et tenir compte de leurs usages quotidiens. De même, l'utilisation des outils numériques, notamment les réseaux sociaux, devra devenir systématique pour informer les jeunes.

AXE 3 : AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE EN SOUTENANT DES INITIATIVES FAVORISANT LES LIENS ENTRE JEUNES, ENTRE GÉNÉRATIONS ET AVEC LES INSTITUTIONS.

Le Schéma départemental Jeunesse a pour ambition, dans un objectif de cohésion sociale, de renforcer le lien social. Lien social entre jeunes pairs pour façonner leur identité, entre générations pour les accompagner dans l'entrée dans l'âge adulte et prévenir les risques de désaffiliation sociale.

Le développement du lien social entre générations permet également de faire société. Échanger des points de vue, se rencontrer, travailler à révaloriser l'image d'un quartier, d'un village nourrit le mieux vivre ensemble.

Ainsi se crée une dynamique qui va lier les personnes sur habiter ensemble leur territoire de vie. Au-delà de la politique publique, une démarche citoyenne où chacun est acteur et où chacun a sa place apparaît.

Objectif 7 : Soutenir les initiatives favorisant les liens et la solidarité entre les générations

Les signataires du Schéma départemental jeunesse s'engagent à soutenir les initiatives favorisant les liens, le partage des compétences intergénérationnelles. Parrainage, tutorat, échanges de savoirs et de savoir-faire, promotion des échanges d'expériences...

L'implication réciproque des jeunes et des seniors permettra de tisser du lien social selon le principe du faire-ensemble pour mieux vivre ensemble.

Les générations doivent de rencontrer pour s'enrichir de leurs différences et parvenir à plus de cohésion sociale.

Objectif 8 : Soutenir les initiatives favorisant les liens et la solidarité entre les jeunes

les signataires du Schéma départemental jeunesse s'engagent à valoriser les nouveaux vecteurs de liens sociaux utilisés par les jeunes avec les nouveaux médias. Ils favorisent l'extension du lien et la création d'amitiés sur des territoires plus amples ; ils suscitent l'auto-apprentissage, l'échange d'idées...

Objectif 9 : Encourager l'engagement des jeunes en facilitant leur lien avec les institutions, les collectivités, associations et structures locales.

Il est important que la parole des jeunes soit entendue, reconnue et valorisée.

Le Schéma veut promouvoir l'intégration des jeunes dans des espaces de représentations (associations, conseils municipaux, d'administrations, etc.) en facilitant le lien avec ces instances et en améliorant les niveaux de représentations.

Il doit offrir aux jeunes un cadre adapté à leurs aspirations et modes d'action, une reconnaissance de leurs pratiques innovantes d'engagement et leur permettre de développer des compétences pratiques ou relationnelles, essentielles à leur vie quotidienne

AXE 4 : RENFORCER LA GOUVERNANCE PARTENARIALE DES POLITIQUES JEUNESSES.

La Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Département de la Gironde, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Direction Départementale déléguée de la Cohésion Sociale sont engagés depuis 2006 dans une gouvernance partagée des politiques jeunesse, au travers de la charte départementale de la jeunesse puis du premier Schéma départemental jeunesse.

La charte avait donné le cap de cette gouvernance partagée en considérant que toute politique en direction des jeunes ne peut s'élaborer qu'avec la participation active des intéressés (jeunes, familles, habitants, associations...) et l'éclairage et la connaissance des élus, des professionnels et des institutions, sur les spécificités des territoires.

Le Schéma a ensuite permis de structurer le partenariat entre les institutions et avec les acteurs à un niveau départemental et sur les territoires.

Ces deux documents de référence ont donc posé les bases de cette gouvernance partagée. Il s'agit maintenant de poursuivre, d'adapter et d'amplifier ce partenariat dans le nouveau Schéma départemental jeunesse. Il pourra s'appuyer sur les réussites du précédent mais devra aller plus loin pour répondre aux enjeux posés dans la charte sur la nécessité de co-construire des politiques jeunesse prenant en compte les spécificités des territoires et répondant aux initiatives et aux réflexions de terrain dans une démarche participative.

Pour mettre en œuvre cette ambition, le Schéma s'est fixé les objectifs suivants :

Objectif 10 : Renforcer les articulations entre les instances départementales et locales

Spécifier leurs missions, leur périmètre, leurs compositions et leurs modalités de fonctionnement

Objectif 11 : Construire les articulations entre le Schéma départemental Jeunesse et les politiques locales

Associer les représentants des communes et intercommunalités en fonction des problématiques et/ou initiatives territoriales traitées dans les différentes instances. (Contrats de ville, Pactes territoriaux, CTG, ...)

Objectif 12 : Adapter la gouvernance du Schéma

Un travail sera mené en fonction des évolutions récentes (loi NOTRe) et futures (loi Égalité Citoyenneté) des compétences (Région, Métropole, collectivités locales...)

Objectif 13 : Mettre en place les conditions d'une gouvernance citoyenne

Définir des modalités de participation pour les associations et les jeunes eux-mêmes.

**PLAN
D'ACTION
jeunesse
2016 - 2021**



**Volet opérationnel
du Schéma départemental
Jeunesse...**

Le plan d'actions du Schéma départemental Jeunesse 2016-2021 a été élaboré dans la continuité du volet stratégique adopté en décembre 2016 par les cinq institutions membres : la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de la Gironde, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Direction Départementale déléguée de la Cohésion Sociale.

Au cours du premier semestre 2017, à partir des axes et objectifs définis dans le volet stratégique du Schéma et de leur expérience quotidienne sur le terrain, les institutions se sont réunies afin de préconiser des actions à mettre en œuvre. Sur certains territoires, ce travail a été réalisé avec les partenaires Jeunesse (associations, collectivités) lors de rencontres territoriales.

En mai, une réunion s'est organisée avec les structures départementales Jeunesse, notamment des associations d'éducation populaire, afin de recueillir leurs avis et propositions.

À partir des réflexions des acteurs territoriaux et départementaux Jeunesse, les agents des institutions se sont réunis lors d'un séminaire interinstitutionnel. Cette journée de travail a permis de faire émerger des thématiques de travail et 80 préconisations qui ont ensuite été regroupées et synthétisées en 20 actions.

Le fruit de cette réflexion collective alimente le volet opérationnel du Schéma Départemental Jeunesse. Ce plan d'actions se compose de 6 mesures regroupant les 20 actions à mettre en œuvre lors des 5 prochaines années. Chaque mesure sera coordonnée par une des institutions signataires, chaque action sera pilotée de la même manière.

Mesure I. Amélioration des Appels à projets Jeunesse

Mesure II. Développement de la citoyenneté des jeunes

Mesure III. Développement des relations écoles / familles / jeunes

Mesure IV. Développement de l'autonomie des jeunes

Mesure V. Développement des réseaux Jeunesse

Mesure VI. Amélioration de la gouvernance du Schéma Départemental Jeunesse

Mesure I. Amélioration des Appels à projets Jeunesse

Référents (CAF / CD 33)

Constats :

La mise en œuvre des appels à projets communs est l'illustration concrète d'une véritable coopération interinstitutionnelle ancienne et solidement ancrée.

En effet, aujourd'hui les initiatives girondines portées par les jeunes ou par les structures qu'ils fréquentent sont facilitées grâce à une meilleure concertation des institutions et par la simplification des procédures.

Il s'agit de conforter et de développer ce soutien aux projets jeunesse par une amélioration constante du dispositif en fonction des attentes et des contraintes de chacun.

Objectifs :

- Optimiser les appels à projet jeunesse pour faciliter le développement des initiatives jeunesse en Gironde
- Améliorer le vivre ensemble par le développement des actions intergénérationnelles
- Viser l'intégration de tous les publics jeunes de 11 à 25 ans et notamment les jeunes en situation de handicap

1.1 AMÉLIORER L'APPEL À PROJETS COMMUN EN FAVEUR DES STRUCTURES JEUNESSE (ACTION 1)

Éléments concrets à développer :

- Optimiser l'appel à projet
- Mettre en cohérence les critères d'intervention de chaque institution afin d'en faciliter l'appropriation par les acteurs
- Avancer le calendrier des bilans et de l'appel à projet afin de faciliter la concertation préalable des acteurs
- Préparer les réunions territoriales avec les ETCI
- Information et communication
- Revoir le contenu des rencontres territoriales de lancement de l'appel à projet à partir d'un bilan effectué par le SDJ des projets jeunesse de l'année N-1
- Étude des dossiers
- Afficher une programmation et préparer les réunions d'avis partagés avec les ETCI

Pilote(s) de l'action : CAF

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Réalisation d'une fiche critère commune
- Mise en place effective d'une rencontre bilan par ETCI par an
- Programmation annuelle des réunions territoriales (ETCI)

- Mise en place effective des instances d'avis partagés par ETCI en amont des décisions définitives de chaque institution

1.2 AMÉLIORER L'APPEL À PROJETS COMMUN EN FAVEUR DES INITIATIVES DES JEUNES (ACCESIBILITÉ, LISIBILITÉ, VISIBILITÉ) (ACTION 3)

Éléments concrets à développer

- Mieux accompagner les jeunes porteurs de projets
- Développer un plan de communication commun (nom, charte, logo, supports...)
- Harmoniser les critères d'attribution (âge,...)
- Soutenir les initiatives des jeunes dans les établissements scolaires (FSE...)
- Optimiser la procédure de saisie et d'instruction (simplification et réactivité)
- Réaliser un tableau de suivi des demandes
- Demander un bilan qualitatif aux porteurs de projets

Pilote(s) de l'action : CD 33

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Augmentation du nombre de projets saisis par les jeunes par an
- Augmentation du nombre de projets saisis par les juniors associations
- Réalisation d'un bilan départemental annuel sur les AP Jeunes

1.3 DÉVELOPPER ET VALORISER LES ACTIONS ENTRE GÉNÉRATIONS, NOTAMMENT AVEC LES SENIORS (ACTION 11)

Éléments concrets à développer :

- Recenser par ETCI les projets intergénérationnels entre jeunes, jeunes et adultes, jeunes et seniors mis en place au sein des collectivités (y compris hors APJ)
- Communiquer de manière dynamique (affiches, vidéo réalisées en intergénérationnels) sur l'intérêt de ces projets et l'enrichissement mutuel qu'il entraîne
- Mise en place au sein des ETCI ou au niveau départemental de réunions d'échanges entre acteurs jeunesse pour repérer les leviers facilitant ces types d'actions et réfléchir à leur impact sur le vivre ensemble, l'acquisition de confiance en soi par les jeunes, leur prise d'autonomie
- Valorisation dans des séminaires ou des forums de ces actions

Pilote(s) de l'action : MSA

Année de démarrage : 2019

Indicateurs (évaluation) :

- Augmentation du nombre de projets intergénérationnels (projets connus en 2018, puis les suivantes)
- Outils créés (affiches, vidéos, autres supports)
- Impact sur les représentations de la jeunesse sur les collectivités ayant développé les actions intergénérationnelles (moyens : enquêtes locales)

1.4 DÉVELOPPER ET VALORISER LES ACTIONS FAVORISANT L'INTÉGRATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP (ACTION 13)

Éléments concrets à développer :

- Réaliser un état des lieux des initiatives girondines en matière d'intégration de jeunes en situation de handicap
- Afficher et communiquer sur cet aspect de manière plus lisible dans l'appel à projet 2018
- Communiquer sur cet aspect lors des rencontres territoriales

Pilote(s) de l'action : CAF

Année de démarrage :

- 2018 (Affichage dans les APJ et communication aux acteurs)
- 2019 (réalisation de l'état des lieux)

Indicateurs (évaluation) :

- Augmentation du nombre de jeunes en situation de handicap dans les projets
- Réalisation de l'état des lieux et des préconisations

Mesure II. Développement de la citoyenneté des jeunes

Référent (DDDCS)

Constats :

La citoyenneté active se prépare. Aujourd'hui les jeunes ont de plus en plus de mal à se reconnaître une place dans la vie publique.

Pour devenir des citoyens actifs et impliqués nous avons le devoir de mener une politique en faveur de la jeunesse où les jeunes en sont acteurs.

Il s'agit alors d'encourager leur prise de parole et leur expression autour des questions de société les concernant.

Mais aussi de soutenir le dialogue avec les jeunes, entre jeunes et moins jeunes, avec les institutions et les reconnaître comme acteurs à part entière de la vie publique

Objectifs :

- Développer la place et le rôle des jeunes dans les politiques sociales qui les concernent
- Développer leurs interventions

2.1 INCITER LA CRÉATION ET SOUTENIR LES ACTIONS DES "CONSEILS DE JEUNES" SUR LES TERRITOIRES (ACTION 2)

Éléments concrets à développer :

- Élaborer une définition partagée des « conseils des jeunes »
- Recenser les « conseils de jeunes » existants en Gironde
- Adapter les critères d'éligibilité des appels à projets communs pour soutenir les projets des « Conseils de jeunes »
- Organiser une mise en réseau entre les conseils de jeunes de Gironde
- Valoriser les initiatives développées par les conseils de jeunes
- Travailler en partenariat avec l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes)

Pilote(s) de l'action : CD 33

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Évolution du nombre de Conseil de jeunes en Gironde
- Nombre de projets des « Conseils de jeunes » soutenus par les institutions du Schéma Jeunesse

2.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE (ACTION 4)

Éléments concrets à développer

- Présenter et valoriser le Service Civique aux partenaires des territoires
- Cibler en priorité les partenaires des territoires QPV et ZRR
- Inviter et accompagner les structures et les jeunes à s'engager dans un Service Civique
- Proposer un ou plusieurs partenariat(s) avec des structures volontaires pour accompagner des projets d'engagement des jeunes
- Proposer dans le cadre d'une conférence jeunesse en 2018 un thème sur le Service Civique comme dispositif permettant l'engagement des jeunes

Pilote(s) de l'action : DDDCS

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Réalisation de réunions d'information et de présentation du Service Civique
- Parmi ces réunions quantifier celles programmées en QPV ou en ZRR
- Nombre de jeunes issus de ces territoires et de ces structures engagés dans un Service Civique
- Partenariat(s) proposés et mis en œuvre
- Réalisation de la conférence jeunesse 2018

2.3 ORGANISER UNE CONSULTATION/CONCERTATION RÉGULIÈRE DES JEUNES EN S'APPUYANT NOTAMMENT SUR LES "CONSEILS DE JEUNES" DES TERRITOIRES ET LES OUTILS NUMÉRIQUES (ACTION 20)

Éléments concrets à développer :

- Recenser les consultations des 11-25 ans organisées sur les territoires
- Définir les sujets de consultations avec le réseau des conseils de jeunes
- Élaborer des questionnaires en ligne en fonction des priorités des jeunes
- Consulter/concerter les jeunes avant la mise en place d'un nouveau dispositif en leur faveur
- Partager et regrouper les analyses des consultations dans un même espace

Pilote(s) de l'action : CD 33

Année de démarrage : 2020

Indicateurs (évaluation) :

- Nombre de concertations organisées sur les territoires
- Nombre de consultations réalisées

Mesure III. Développement des relations écoles / familles / jeunes

Référent (DSDEN)

Constats :

L'école est un lieu de transmission et de maîtrise du savoir permettant de former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la république.

Les établissements scolaires d'apprentissage ou de formation sont ainsi les lieux privilégiés d'expression de la citoyenneté.

Si pour autant ce travail-là est largement engagé au sein des établissements et sur les territoires, constat est fait, qu'il manque les articulations nécessaires au développement d'une politique jeunesse territoriale concertée, engagée et volontariste.

Objectifs :

- Développer des politiques jeunesse concertées et négociées avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Permettre à l'ensemble des acteurs d'un territoire de se retrouver pour échanger sur les besoins et les actions à mettre en œuvre avec et en faveur des jeunes de 11 à 25 ans

3.1 INCITER ET SOUTENIR LES ACTEURS DANS LA MISE EN PLACE D'ACTIONS QUI RENFORCENT LA RELATION DES FAMILLES À LA SCOLARITÉ DE LEURS ENFANTS (ACTION 5)

Éléments concrets à développer :

- Développer l'accompagnement à la scolarité notamment pour les collégiens en articulation et complémentarité du dispositif « devoirs faits »
- Recenser les projets d'établissements (Appel à Projets Collège CD 33) qui relèveraient des axes du SDJ afin de les partager avec les acteurs du territoire dans le but d'articuler aux mieux les interventions de chacun
- Identifier et intégrer dans les ETCI le ou les représentants EN locaux
- Informer les établissements scolaires des actions jeunesse mises en œuvre sur le territoire afin de permettre une bonne communication auprès des jeunes et favoriser les échanges entre professionnels
- Réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour favoriser le lien entre le collège et les parents

Pilote(s) de l'action : CAF

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Augmentation du nombre de projets CLAS en direction des collégiens
- Présence des représentants EN dans les ETCI
- Développement du nombre de projets en lien avec les établissements scolaires
- Mise en place d'actions concrètes avec les parents
- Nombre de projets financés dans le cadre du Réaap

3.2 FAVORISER LES LIENS ET LES COLLABORATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES ÉQUIPES JEUNESSES DU TERRITOIRE (ACTION 14)

Éléments concrets à développer

- Mobiliser des agents de l'éducation nationale (ex : principaux, coordonnateurs de ZAP, CPE) pour participer aux réunions locales des ETCI
- Permettre la rencontre et la reconnaissance réciproque au travers d'actions concrètes
- Ouvrir les établissements scolaires aux initiatives des acteurs Jeunesse
- Développer des liens avec les territoires entre le temps scolaire et hors scolaire
- Encourager les décloisonnements entre les différents acteurs éducatifs

Pilote(s) de l'action : DSDEN / CD 33

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Nombre d'établissements menant des projets avec les acteurs Jeunesse des territoires
- Présence de référent DSDEN dans les ETCI

Mesure IV. Développement de l'autonomie des jeunes

Référents (CD/MSA)

Constats :

Dans un contexte marqué par les évolutions voire les mutations économiques, sociales et industrielles, les jeunes doivent s'adapter rapidement et de manière la plus éclairée possible.

Il s'agit de développer leur autonomie en leur apportant toutes les informations et actions nécessaires à leurs besoins en fonction de leurs âges et de leurs projets de vie.

La question de la mobilité est au centre des préoccupations des jeunes (mobilité au déplacement, à l'insertion professionnelle...) au même titre que la santé et le logement.

Objectifs :

- Informer et développer l'accès aux droits des jeunes en utilisant leurs réseaux de communication numérique
- Prévenir les jeunes des risques et usages du numérique afin d'en retirer tous les avantages
- Développer leurs mobilités

4.1 FAVORISER L'INFORMATION, L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES DES JEUNES DE 11 À 25 ANS (ACTION 6)

Éléments concrets à développer :

- Recenser les « guides Jeunes » existants sur les territoires
- Sensibiliser les acteurs jeunesse à l'accès aux droits (ex : Boussole des droits)
- Informer directement les jeunes sur leurs lieux de vie (établissements scolaires, stands lors d'évènements sportifs ou culturels, forum,...)
- Utiliser le numérique pour informer les jeunes et les structures Jeunesse (newsletter, réseaux sociaux...)
- Travailler en collaboration avec les structures de l'information Jeunesse (CRIJ / BIJ / PIJ) et les jeunes

Pilote(s) de l'action : CAF/MSA

Année de démarrage : 2019

Indicateurs (évaluation) :

- Synthèse des études réalisées
- Élaboration d'une politique partagée en Copil (PV de séance)
- Expérimentations engagées

4.2 CRÉER ET PARTAGER DES OUTILS COMMUNS D'INFORMATIONS LIÉS AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL JEUNESSE (ACTION 10)

Éléments concrets à développer

- Élaborer un plan de communication commun (texte, charte graphique, supports communs)
- Crée un espace numérique commun valorisant le partenariat et intégrant l'ensemble des thèmes jeunesse (culture, sport, santé, logement, mobilité, insertion, égalité filles-garçons, accès aux droits,...)

Pilote(s) de l'action : CD 33 / DDDCS

Année de démarrage : 2019

Indicateurs (évaluation) :

- Création d'une charte graphique commune au Schéma
- Mise en œuvre effective d'un espace numérique commun
- Création effective d'un espace d'information itinérant et d'outils de communication communs

4.3 SOUTENIR ET DÉVELOPPER DES ACTIONS LIÉES À LA « CULTURE NUMÉRIQUE » (ACTIONS D'APPRENTISSAGE SUR LES USAGES ET LES RISQUES LIÉS AU NUMÉRIQUE) (ACTION 12)

Éléments concrets à développer

- Mettre en place le dispositif des promeneurs du net
- Afficher les thématiques jeunesse prioritaires
- Recenser les promeneurs les plus à même de renseigner voire d'accompagner les jeunes en fonction de la thématique
- Coordonner et évaluer les promeneurs

Pilote(s) de l'action : CAF

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Mise en place effective du dispositif « Promeneur du net »

Mesure V. Développement des réseaux Jeunesse

Référent (CAF)

Constats :

Développer une politique jeunesse pour les 11 à 25 ans reste une tâche complexe pour les acteurs qu'ils soient politiques, institutionnels ou opérationnels car les thèmes à aborder sont larges et souvent transversaux.

Par définition les jeunes s'adaptent, changent, bougent rapidement en fonction de leurs âges, de leurs besoins et des évolutions de notre société.

Les acteurs sont donc amenés à réfléchir et agir avec les jeunes de manière concertée en mettant en œuvre une intervention en réseau pour permettre une meilleure connaissance et fluidité de leurs interventions.

Ainsi le SDJ doit accompagner cette intervention en réseau afin de faciliter son développement en proposant aux acteurs des actions de soutien à la réflexion, à l'information et la capitalisation des expériences, ainsi que des actions visant à conforter et développer leurs compétences et leurs pratiques professionnelles.

La mise en réseau est une question essentielle qui traverse l'ensemble des politiques menées. Il conviendra de réfléchir à une approche plus transversale (SDSF, AVS...).

Objectifs :

- Mutualiser les savoirs et les connaissances en matière de politique et d'actions jeunesse
- Améliorer la lisibilité des actions et des acteurs jeunesse sur le territoire
- Capitaliser les expériences et développer les compétences des acteurs

5.1 ACCOMPAGNER LES TECHNICIENS ET ANIMATEURS JEUNESSE DANS L'ÉVOLUTION DE LEURS PRATIQUES ET LEURS POSTURES PROFESSIONNELLES (ACTION 8)

Éléments concrets à développer :

- Rencontre des 7 ETCI
- Capitalisation des projets
- Définition des besoins prioritaires par ETCI
- Organisation de temps d'échanges par territoire en fonction de besoins prioritaires

Pilote(s) de l'action : CAF / MSA

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Nombre de réunions d'échanges par an par ETCI
- Nombre de feuilles de route réalisées
- Types d'actions d'accompagnement en adéquation avec les besoins repérés sur les territoires mises en place

5.2 METTRE EN PLACE DES RÉSEAUX LOCAUX JEUNESSE, D'ÉCHANGES DE PRATIQUES, DE MUTUALISATION D'EXPÉRIENCES ET D'INITIATIVES JEUNESSE (ACTION 9)

Éléments concrets à développer

- Recenser l'existant des pratiques « réseau local » des ETCI
- Créer à l'échelle des ETCI des réseaux Jeunesse avec l'ensemble des professionnels travaillant en faveur des 11-25 ans
- Créer des espaces d'échanges locaux pour répondre aux besoins des jeunes et mieux accompagner les acteurs jeunesse
- Organiser des temps de rencontres, d'information, d'échanges et de débats (1 réunion par semestre avec l'ensemble du réseau + des réunions spécifiques en fonction des thèmes).

Pilote(s) de l'action : CD 33

Année de démarrage : 2019

Indicateurs (évaluation) :

- Nombre de réseaux mis en place (à minima 1 par ETCI)
- Nombre de réunions par ETCI et par an
- Représentativité du territoire

5.3 STRUCTURER ET ANIMER UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL JEUNESSE EN S'APPUYANT SUR LES RÉSEAUX LOCAUX (ACTION 17)

Éléments concrets à développer

- Organiser des actions départementales en fonction des besoins repérés par l'ensemble du réseau (conférence, informations, formations, accompagnement des pratiques...)

Pilote(s) de l'action : Institution présidant la Charte Jeunesse

Année de démarrage : 2019

Indicateurs (évaluation) :

- Mise en place d'évènements jeunesse
- Mise en place de la Conférence Départementale Jeunesse

Mesure VI. Amélioration de la gouvernance du Schéma Départemental Jeunesse

Référent (Institution présidant la Charte Jeunesse)

Constats :

La gouvernance est un axe fort du schéma départemental jeunesse tant au niveau institutionnel, par le partenariat construit et engagé entre les signataires, qu'au niveau local avec la mise en place des ETCI.

Même si la structuration du schéma est faite et semble pertinente aux acteurs, il demeure des difficultés persistantes sur l'articulation et les interactions entre les différents niveaux d'interventions. Le SDJ doit pouvoir proposer un fonctionnement plus fluide, de type réseau, pour permettre à chacun, de sa place, d'apporter ses compétences au service des actions en faveur de la jeunesse.

Objectifs :

- Renforcer la lisibilité et l'efficience de la politique et des actions jeunesse sur le territoire
- Conforter la place et le rôle de l'ensemble des acteurs du réseau jeunesse

6.1 ACCOMPAGNER LES ÉLUS ET LES DÉCIDEURS DANS L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES DE JEUNESSE (ACTION 7)

Éléments concrets à développer :

- S'appuyer sur les éléments de l'expérimentation haute gironde libournais
- Élaborer une proposition d'intervention Départementale
- Adapter cette proposition au plus près des besoins afin d'élaborer l'action répondant au mieux à la spécificité de chaque ETCI
- Définir une programmation d'intervention globale sur le département (priorités, moyens)

Pilote(s) de l'action : CAF

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Réalisation de la proposition départementale et de sa déclinaison opérationnelle
- Types et nombre d'actions mises en œuvre sur l'accompagnement des élus et décideurs

6.2 CRÉER TOUTES LES CONDITIONS ET LES MOYENS FAVORABLES AU SOUTIEN DES ACTIONS LOCALES OU DÉPARTEMENTALES DU SCHÉMA JEUNESSE (ACTION 15)

Éléments concrets à développer

- Identifier les besoins d'accompagnements pour chaque ETCI (humains, logistiques, financiers)
- Élaborer des modalités de financement et d'attribution d'actions d'animation de réseau (ex : mise en place d'expérimentations, forums, conférences, rencontres/échanges...)
- Élaborer du dispositif de soutien (programmation, circuit...)

Pilote(s) de l'action : COPIL

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Moyens humains, logistiques et financiers dégagés par chaque institution en adéquation avec les besoins des acteurs à travers le plan d'actions

6.3 REDÉFINIR LES MISSIONS DES INSTANCES DU SCHÉMA, LEURS RÔLES, LEUR PÉRIMÈTRE ET LEURS PRIORITÉS (ACTION 16)

Éléments concrets à développer

- Réactualisation et proposition du contenu des instances en fonction des nouvelles mesures du SDJ à mettre en œuvre par les membres du COTECH
- Définir précisément et par écrit les rôles, missions, périmètre, priorités des instances.
- Préciser les modalités d'informations entre les différentes instances
- Présentation des propositions et mise en perspective avec les membres du COTECH élargi lors d'une rencontre
- Présentation des instances de leurs rôles et missions aux acteurs du territoire lors des réunions de lancement des APJ

Pilote(s) de l'action : Cotech

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Réalisation du contenu des instances
- Nombres de rencontres territoriales réalisées

6.4 METTRE EN ŒUVRE LE DIALOGUE AVEC DE NOUVELLES INSTITUTIONS PARTENAIRES (CONSEIL RÉGIONAL,...) (ACTION 18)

Éléments concrets à développer :

- Recenser collectivement les institutions à mobiliser (Conseil Régional...)
- Identifier à partir des axes de développement du SDJ à mettre en œuvre, le service ou les services de ces institutions concernés
- Rencontrer ces services
- Négocier avec eux le type et niveau d'intervention dans le cadre des instances du SDJ

Pilote(s) de l'action : DDDCS

Année de démarrage : 2019

Indicateurs (évaluation) :

- Nombre de rencontres avec les services
- Participation effective des professionnels aux instances départementales et locales
- Elargissement du Copil à d'autres institutions

6.5 CRÉER UN « GROUPE RESSOURCES » POUR ENRICHIR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA (ACTION 19)

Éléments concrets à développer

- Élaboration du cahier des charges de l'intervention de ce groupe ressource
- Définir la composition du groupe : les représentants des jeunes, les acteurs départementaux, acteurs qualifiés, invités locaux porteurs d'expériences...
- Communication sur la création du groupe ressource et de ses modalités de saisine et d'intervention aux acteurs du réseau départemental

Pilote(s) de l'action : Cotech

Année de démarrage : 2018

Indicateurs (évaluation) :

- Réalisation du cahier des charges
- Nombre et type de contributions au réseau
- Nombre et type d'intervention du groupe ressource

**PLAN
D'ACTION
jeunesse
2016 - 2021**



Annexe

Schéma Jeunesse Volet stratégique (voté en 2016)

Axes	Objectifs
I – Devenir des citoyens actifs et impliqués : favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et développer leur autonomie	1 - Favoriser les initiatives et la créativité collective des jeunes
I – Devenir des citoyens actifs et impliqués : favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et développer leur autonomie	2- Soutenir la réflexion portant sur l'acquisition de l'autonomie des jeunes
III - Améliorer le vivre ensemble en soutenant des initiatives favorisant les liens entre jeunes, entre générations et avec les institutions	7- Soutenir les initiatives favorisant les liens et la solidarité entre les générations
III - Améliorer le vivre ensemble en soutenant des initiatives favorisant les liens entre jeunes, entre générations et avec les institutions	8- Soutenir les initiatives favorisant les liens et la solidarité entre les jeunes
I – Devenir des citoyens actifs et impliqués : favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et développer leur autonomie	1 - Favoriser les initiatives et la créativité collective des jeunes
I – Devenir des citoyens actifs et impliqués : favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et développer leur autonomie	2- Soutenir la réflexion portant sur l'acquisition de l'autonomie des jeunes
IV – Renforcer la gouvernance partenariale des politiques jeunesse	13- Mettre en place les conditions d'une gouvernance citoyenne
I – Devenir des citoyens actifs et impliqués : favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et développer leur autonomie	3- Soutenir les parents dans l'aide à la prise d'autonomie de leur enfant
III - Améliorer le vivre ensemble en soutenant des initiatives favorisant les liens entre jeunes, entre générations et avec les institutions	9- Encourager l'engagement des jeunes en facilitant leur lien avec les institutions, les collectivités, associations et structures locales
I – Devenir des citoyens actifs et impliqués : favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et développer leur autonomie	3- Soutenir les parents dans l'aide à la prise d'autonomie de leur enfant
II – Garantir l'égal accès des jeunes aux politiques publiques en Gironde afin de réduire les inégalités sociales et territoriales	6- Favoriser l'accès aux droits et à l'information des 11-25 ans et de leurs familles en s'appuyant notamment sur les moyens numériques
III - Améliorer le vivre ensemble en soutenant des initiatives favorisant les liens entre jeunes, entre générations et avec les institutions	8- Soutenir les initiatives favorisant les liens et la solidarité entre les jeunes
II – Garantir l'égal accès des jeunes aux politiques publiques en Gironde afin de réduire les inégalités sociales et territoriales	4- Poursuivre et accompagner le développement des politiques de jeunesse sur les territoires
II – Garantir l'égal accès des jeunes aux politiques publiques en Gironde afin de réduire les inégalités sociales et territoriales	5- Développer et favoriser les réseaux locaux et partage de pratiques entre acteurs
IV – Renforcer la gouvernance partenariale des politiques jeunesse	11- Construire les articulations entre le Schéma Jeunesse et les politiques locales
II – Garantir l'égal accès des jeunes aux politiques publiques en Gironde afin de réduire les inégalités sociales et territoriales	4- Poursuivre et accompagner le développement des politiques de jeunesse sur les territoires
IV – Renforcer la gouvernance partenariale des politiques jeunesse	10- Renforcer les articulations entre les instances départementales et locales
IV – Renforcer la gouvernance partenariale des politiques jeunesse	10- Renforcer les articulations entre les instances départementales et locales
IV – Renforcer la gouvernance partenariale des politiques jeunesse	12- Adapter la gouvernance du schéma
IV – Renforcer la gouvernance partenariale des politiques jeunesse	13- Mettre en place les conditions d'une gouvernance citoyenne

Plan d'actions inter-institutionnel

6 mesures	20 actions	Institution(s) pilote(s) de l'action	Année de démarrage
1 – Amélioration des Appels à Projets Jeunesse	1 – Améliorer l'appel à projets commun en faveur des structures Jeunesse	CAF	2018
1 – Amélioration des Appels à Projets Jeunesse	3 - Améliorer l'appel à projets commun en faveur des initiatives des Jeunes (accessibilité, lisibilité, visibilité)	CD 33	2018
1 – Amélioration des Appels à Projets Jeunesse	11 - Développer et valoriser les actions entre générations, notamment avec les seniors	MSA	2019
1 – Amélioration des Appels à Projets Jeunesse	13 – Développer et valoriser les actions favorisant l'intégration des jeunes en situation de handicap	CAF	2018
2 - Développement de la citoyenneté des jeunes	2 - Inciter la création et soutenir les actions des "conseils de jeunes" sur les territoires	CD 33	2018
2 - Développement de la citoyenneté des jeunes	4 - Accompagner le développement du service civique	DDDCS	2018
2 - Développement de la citoyenneté des jeunes	20 - Organiser une consultation / concertation régulière des jeunes en s'appuyant notamment sur les "conseils de jeunes" des territoires et les outils numériques	CD 33	2020
3 – Développement des relations écoles / familles / jeunes	5 - Inciter et soutenir les acteurs dans la mise en place d'actions qui renforcent la relation des familles à la scolarité de leurs enfants	CAF	2018
3 – Développement des relations écoles / familles / jeunes	14 - Favoriser les liens et les collaborations entre les établissements scolaires et les équipes jeunesse du territoire	DSDEN / CD 33	2018
4 – Développement de l'autonomie des jeunes	6 - Favoriser l'information, l'accès aux droits et aux services des jeunes de 11 à 25 ans	CAF / MSA	2019
4 – Développement de l'autonomie des jeunes	10 - Créer et partager des outils communs d'informations liés au Schéma Départemental Jeunesse	CD 33 / DDDCS	2019
4 – Développement de l'autonomie des jeunes	12 – Soutenir et développer des actions liées à la « culture numérique » (actions d'apprentissage sur les usages et les risques liés au numérique)	CAF	2018
5 – Développement des réseaux Jeunesse	8 - Accompagner les animateurs et les techniciens Jeunesse dans l'évolution de leurs pratiques et leurs postures professionnelles	CAF / MSA	2018
5 – Développement des réseaux Jeunesse	9 - Mettre en place des réseaux locaux Jeunesse, d'échanges de pratiques, de mutualisation d'expériences et d'initiatives Jeunesse	CD 33	2019
5 – Développement des réseaux Jeunesse	17 - Structurer et animer un réseau départemental Jeunesse en s'appuyant sur les réseaux locaux	Institution Présidant la Charte	2019
6 – Amélioration de la gouvernance du Schéma Départemental Jeunesse	7 - Accompagner les élus et les décideurs dans l'évolution des politiques de jeunesse	CAF	2018
6 – Amélioration de la gouvernance du Schéma Départemental Jeunesse	15 - Créer toutes les conditions et les moyens favorables au soutien des actions locales ou départementales du Schéma Jeunesse	COPIL	2018
6 – Amélioration de la gouvernance du Schéma Départemental Jeunesse	16 - Redéfinir les missions des instances du Schéma, leurs rôles, leur périmètre et leurs priorités	Cotech	2018
6 – Amélioration de la gouvernance du Schéma Départemental Jeunesse	18 - Mettre en œuvre le dialogue avec de nouvelles institutions partenaires (Conseil régional,...)	DDDCS	2019
6 – Amélioration de la gouvernance du Schéma Départemental Jeunesse	19 - Crée un « groupe ressources » pour enrichir la mise en œuvre du Schéma	Cotech	2018

Schéma téléchargeable sur les sites des partenaires

CAF Gironde : www.caf.fr

Département de la Gironde : www.gironde.fr

DDCS : www.gironde.gouv.fr

Éducation nationale : www.ac-bordeaux.fr

MSA Gironde : www.msa33.fr

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL JEUNESSE & JEUNESSE 2016-2021



Les partenaires

